

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE SUR LES PAYSAGES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN



Gérer l'évolution des paysages
Bretagne | Sud Ouest de l'Angleterre | Normandie



European Regional Development Fund
The European Union, investing in your future



Fonds européen de développement régional
L'union Européenne investit dans votre avenir

La réalisation du document de référence sur les paysages du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin a été sélectionnée dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière INTERREG IV A France (Manche) - Angleterre, cofinancé par le FEDER

Avec la contribution technique du CAUE de la Manche



Document réalisé par le bureau d'études :

CERESA
14, le hameau de la Rivière
35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche



SOMMAIRE

DÉCOUVERTE DU PARC NATUREL REGIONAL	3
PREAMBULE.....	2
LES REPRESENTATIONS ARTISTIQUES.....	4
LES GUIDES TOURISTIQUES.....	6
LES MODES DE DECOUVERTE DU PNR.....	8
DECRYPTAGE DES PREMIERES IMPRESSIONS.....	10
<i>Des palettes de couleurs variées</i>	10
<i>Des espaces d'échelles contrastées</i>	12
LE PARC AU FIL DES SAISONS.....	13
APPROCHE OBJECTIVE DU PARC NATUREL REGIONAL	14
PRESENTATION GEOGRAPHIQUE.....	15
RELIEF.....	18
<i>Le Bas-Pays</i>	18
<i>Le Haut-Pays</i>	21
GEOLOGIE.....	23
<i>Le Haut-Pays</i>	23
<i>Le Bas-Pays</i>	23
RESEAU HYDROGRAPHIQUE.....	26
CLIMAT.....	30
OCCUPATION DU SOL.....	31
AGRICULTURE.....	34
<i>Rapports historiques entre Haut-Pays et Bas-Pays</i>	34
<i>La place dans l'agriculture du Bas-Pays aujourd'hui</i>	35
<i>L'agriculture sur le Haut-Pays aujourd'hui</i>	38
LES ELEMENTS CLES DU PAYSAGE RURAL.....	40
<i>L'arbre sur le Haut-Pays</i>	40
<i>Les vallées et les marais dans le Bas-Pays</i>	50
<i>Les vallées secondaires sur le Haut-Pays</i>	52
<i>Les prairies sur l'ensemble du territoire</i>	52
LES FORMES URBAINES.....	53
<i>Hiérarchie des ensembles d'habitat</i>	53
<i>Structure des centre-bourgs</i>	57
L'IMPLANTATION DU BATI.....	58
L'ARCHITECTURE ET LES MATERIAUX.....	60
<i>Le bâti traditionnel</i>	60
<i>Le bâti de la Reconstruction</i>	63
<i>Le bâti contemporain</i>	64
<i>Le patrimoine bâti et historique</i>	65
LES INFRASTRUCTURES.....	68
LES INFRASTRUCTURES.....	69
<i>Le réseau routier</i>	69
<i>Le réseau ferré</i>	72
<i>Le réseau de voies vertes</i>	72
<i>Les lignes électriques</i>	73
LES PERCEPTIONS DU PAYSAGE PAR LES HABITANTS DU PARC.....	74
LES LIENS ENTRE LE PAYSAGE ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES.....	76

PREAMBULE

Le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin a pris conscience de la richesse paysagère de son territoire, avec ses deux façades maritimes, ses grands marais évoluant au fil des saisons, son bocage encore préservé, etc. Toutefois, sous la pression urbaine et les enjeux agricoles, ce patrimoine pourrait perdre en qualité. De ce fait, le PNR a la volonté de se munir d'un document de référence sur ses paysages et d'établir les liens entre le paysage et ses caractéristiques écologiques.

Auparavant, un inventaire des paysages existait à l'échelle de la région Basse-Normandie. Publié en 2004, cet outil de connaissance des paysages propose un premier découpage du territoire du PNR en unités paysagères. Treize unités ont ainsi été déterminées et décrites sous la forme de fiches synthétiques.

La présente étude s'appuie sur ce découpage et propose une définition plus détaillée des unités et des sous-unités paysagères. Sa finalité est, outre la connaissance des paysages, la mise en exergue d'enjeux, d'orientations puis d'actions propres à chaque territoire dont les caractéristiques paysagères sont homogènes.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE SUR LES PAYSAGES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Découverte du Parc Naturel Régional



CORDIALE
Gérer l'évolution des paysages
Bretagne | Sud Ouest de l'Angleterre | Normandie



European Regional Development Fund
The European Union, investing in your future



Fonds européen de développement régional
L'union Européenne investit dans votre avenir

La réalisation du document de référence sur les paysages du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin a été sélectionnée dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière INTERREG IV A France (Manche) - Angleterre, cofinancé par le FEDER

Avec la contribution technique du CAUE de la Manche



Document réalisé par le bureau d'études :

CERESA
14, le hameau de la Rivière
35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche



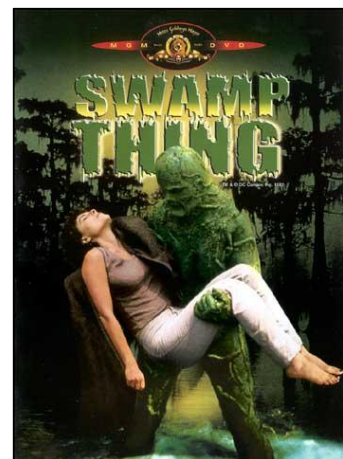
LES REPRESENTATIONS ARTISTIQUES

L'une des façons d'aborder un paysage est d'analyser ses représentations sociales. Cela passe par une recherche des toiles, des écrits représentant ce paysage et témoignant de la sensibilité artistique des lieux.

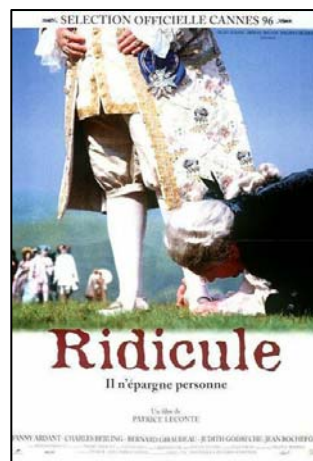
En ce qui concerne le territoire du Parc, ces représentations sont très peu nombreuses, au contraire des régions voisines telles que la Hague ou la Côte de Nacre. Ainsi, il est difficile d'avoir une idée précise des caractéristiques et des ambiances pouvant émouvoir les artistes.

Les images qu'ont les visiteurs avant de se rendre sur ce territoire sont, par conséquent, à mettre en relation avec ce qu'évoque le nom du Parc, c'est-à-dire les marais.

La définition d'un marais est une « région basse recouverte par des eaux stagnantes peu profondes, en partie envahie par une végétation adaptée à l'humidité »¹. Dans l'imaginaire collectif, les marais sont souvent confondus avec les marécages et constituent généralement des endroits isolés, très mystérieux, malsains. Les images qui viennent à l'esprit sont alors celles de lieux brumeux, de cours d'eau envahis par une végétation qui ne permet pas de voir au-delà de quelques mètres. Au cinéma, les marais sont notamment mis en scène dans des films fantastiques ou de suspense : *Le Monstre du Marais*, *La Créature du Marais*, *Dans la brume électrique*, etc.



Certains films proposent, toutefois, une vision différente des marais, qui illustrent mieux les zones humides du PNR : *Ridicule*, *Les enfants du marais*, etc.



¹ Encyclopédie Larousse

Il s'agit également de terres de légendes, comme en témoigne l'un des rares ouvrages de fiction disponibles sur les marais du Cotentin et du Bessin : *Histoires mystérieuses des marais de Carentan* (Catherine Sevestre).

Les principales descriptions des paysages du Parc nous viennent d'un écrivain, Jules Barbey d'Aurevilly (1808 - 1889), né à Saint-Sauveur-Le-Vicomte. Ce romancier s'efforce de nous rendre, dans certaines de ces œuvres, l'atmosphère du pays :

« La lande de Lessay est une des plus considérables de cette portion de la Normandie qu'on appelle la presqu'île du Cotentin. Pays de culture, de vallées fertiles, d'herbages verdoyants, de rivières poissonneuses, le Cotentin [...] cette terre grasse et remuée a pourtant [...] de ces parties stériles et nues où l'homme passe et où rien ne vient sinon une herbe rare et quelques bruyères bientôt desséchées. Ces lacunes de culture, ces places vides de végétation, ces terres chauves [...] jettent dans ces paysages frais, riants et féconds de soudaines interruptions de mélancolie, des airs soucieux, des aspects sévères. [...] Généralement ces landes ont un horizon assez borné. [...] Mais si, par exception, on en trouve d'une vaste largeur de circuit, on ne saurait dire l'effet qu'elles produisent sur l'imagination de ceux qui les traversent, de quel charme bizarre et profond elles saisissent les yeux et le cœur. Qui ne sait le charme des landes ?... Il n'y a peut être que les paysages maritimes, la mer et ses grèves, qui aient un caractère aussi expressif et qui vous émeuvent davantage. » (*L'Ensorcelée*, 1852)



Les landes de Lessay aujourd'hui

« Or, c'est tout l'hiver qu'il faut voir ces marais, devenus des vallées d'eau infinies, désolées, monotones et que rien n'anime plus, sinon les pauvres bateliers [...] et quelques rares et intrépides chasseurs de sarcelles et de canards sauvages [...]. Excepté ces deux espèces de gens, il n'y a plus un être humain dans ces solitudes inondées [...]. Les bestiaux, cette vie tachetée des marais, sont presque tous rentrés aux étables. [...] l'eau qui sort du sol et qui s'amoncele traîtreusement, sans avoir l'air de bouger, n'est plus bleue et n'étincelle plus, sous un ciel opaque uniformément gris, foncé très souvent jusqu'au soir, précurseur des averses. » (*Ce qui ne meurt pas*, 1883)

LES GUIDES TOURISTIQUES

Aujourd'hui, avant de découvrir par lui-même un paysage, le visiteur se fie bien souvent aux descriptions qu'en font les ouvrages de tourisme.

Le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin est systématiquement présenté dans les ouvrages locaux, et parfois même décrit :

« Cette zone présente une richesse incroyable de paysages dont les plus caractéristiques sont les marais qui longent les vallées de l'Aure, l'Ay, la Douve, la Taute, la Vire. Ils abritent des prairies tourbeuses, des fossés, des cours d'eau. C'est l'hiver que ce paysage prend toute sa mesure. Lorsque les rivières gonflent et que l'eau n'a plus le temps de s'échapper vers la mer par les portes à flots, elle envahie les prairies, les transforme en d'immenses miroirs où le ciel blanc et les silhouettes noirs des arbres dénudés se reflètent : une atmosphère mélancolique non dénuée de poésie. [...] Mais la plus grande partie de son territoire est constituée par un paysage vallonné de bocage. » (Le Petit Futé Manche, 2010-2011).

Au-delà d'une présentation générale, le territoire du Parc se retrouve cité en divers paragraphes. Les thématiques qui reviennent le plus lorsqu'il s'agit de ce secteur de la Basse-Normandie sont la qualité des espaces naturels et l'importance des faits historiques.



Ancien blockhaus niché au creux de la dune le long d'Utah Beach



Illustration de la richesse ornithologique du PNR avec ces cigognes dans les marais en été

La richesse et la variété de la faune et de la flore constituent des attraits très souvent vantés : richesses ornithologiques, botaniques, mammalogiques, etc.

« Silloné par d'innombrables canaux, ce milieu de marais et de bocage est riche en espèces végétales et animales originales. Zone humide, à l'horizon dépouillé d'arbres et à la végétation relativement haute, il attire les oiseaux migrateurs et facilite tant leur hivernage que leur nidification. » (Présentation du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, le Guide Vert Normandie Cotentin, 2010).

Différents secteurs du Parc sont ainsi cités en exemple lorsqu'il s'agit de présenter les milieux naturels de la région :

- le littoral Est est évoqué comme l'une des dernières côtes basses naturelles protégées par des dunes ;
- le littoral Ouest est mentionné comme une zone exceptionnelle, celle de la côte des havres et des mielles ;
- la baie des Veys est prise pour exemple de côte basse humide de la même façon que la baie du Mont-St-Michel ;
- les vallées de la Douve, de la Taute et de la Vire sont présentées comme les principaux marais de la région.

Au niveau historique, le rôle du secteur au cours de la 2^{nde} guerre mondiale est largement décrit. Il s'agit bien évidemment de la Bataille de Normandie, qui permit aux forces alliées, entre juin et août 1944, d'ouvrir un nouveau front en Europe face aux troupes allemandes.

Cette bataille a débuté le 6 juin 1944 avec le débarquement, appelé D-Day (ou Jour-J), et le parachutage des premières troupes alliées sur plusieurs plages du Calvados et de l'Est de la Manche, dont Utah Beach entre Sainte-Marie-du-Mont et Quinéville. Les marais ont également joué un rôle important dans la Bataille de Normandie, en particulier les marais arrière-littoraux mais aussi la vallée du Merderet. Cet épisode de l'histoire a profondément marqué le territoire et continue de laisser des traces avec les nombreux monuments érigés en mémoire : musée du débarquement, musée de la libération, mémorial de la liberté retrouvée, batterie de Crisbecq, etc. Certains films, dont *Le jour le plus long*, illustrent cette période.



Exemples d'images véhiculées pour les ouvrages de tourisme : plage du débarquement, prés et vergers normands, bocage fermé.

LES MODES DE DECOUVERTE DU PNR

La plupart des visiteurs commencent leur approche du territoire par une traversée en voiture, et parfois s'en contente. Il s'agit donc d'un mode de découverte clé, une vitrine du Parc.

Le territoire du PNR est traversé par de nombreux axes routiers importants : la route nationale N 13 reliant Caen à Cherbourg, la N 174 reliant Saint-Lô à Carentan, la départementale D 2 reliant Coutances à Valognes, la départementale D 900 reliant Saint-Lô à Lessay, etc. Il s'agit le plus souvent de longues lignes droites sur lesquelles les automobilistes passent très rapidement. Cette physionomie des axes routiers n'attire pas le regard vers les bas côtés et donne une vision très furtive du territoire traversé. Les perceptions des paysages du Parc depuis ces axes routiers sont illustrées par les photos suivantes.



Ainsi, bien que ces axes routiers traversent une grande variété de paysages, le visiteur retient particulièrement une image de verdure et de bocage fermé, qui est notamment véhiculée par l'importance des haies habillant le bord des routes. Seule la RN 13 permet d'observer et de comprendre les paysages traversés par une alternance de fermetures et d'ouvertures entre les marais et le bocage.

Le voyageur empruntant la voie ferrée entre Saint-Lô et Cherbourg traversera plus longuement des espaces de marais qui le charmeront en particulier en hiver, lorsque le marais est blanc.

Concernant les modes de découverte dits « doux », tel que le vélo, les perceptions des paysages sont assez limitées. Les haies au bord des voies vertes sont généralement importantes et créent une sorte de tunnel de verdure.



Exemples de tronçons de voie verte au sein du PNR. Ces anciennes voies ferrées sont généralement longées de deux haies arborées denses et continues qui ne laissent pas voir le paysage adjacent.

De ces longs axes rectilignes, il ressort essentiellement des images de verdure, d'opacité, de platitude. Il s'agit de paysages ruraux et agricoles, à l'ambiance calme et reposante, presque monotone. L'eau est assez peu présente dans ces images, malgré l'importance qu'elle prend au sein du Parc (mer, marais, cours d'eau importants, etc.). La traversée des marais, en particulier lorsqu'ils sont secs, est difficilement compréhensible.

DECRYPTAGE DES PREMIERES IMPRESSIONS

Des palettes de couleurs variées

Lorsque l'on pénètre plus en profondeur dans le territoire du Parc, que l'on emprunte les routes communales, traverse les bourgs et les hameaux, les perceptions que l'on a des paysages se diversifient. Des spécificités plus locales apparaissent, procurant alors des sensations différentes : apaisement, calme, chaleur, richesse, raffinement, mélancolie, tristesse, etc. Les couleurs influencent de manière importante les ambiances ressenties.

Les teintes vertes, qui restent largement les couleurs dominantes du Parc, procurent de l'apaisement et de la sérénité. L'association du vert foncé des chênes et du maïs au vert tendre des prairies ou des frênes crée un camaïeu harmonieux. Des nuances de vert se ressentent également au sein des herbages, entre les différents marais, avec notamment les prairies de la Taute qui arborent une gamme de verts plus sombre. Assorti aux teintes brunes des labours, ces nuances apparaissent lumineuses.



Les teintes chaudes de certains bâtiments (orange, rouge, ocre) ainsi que de certaines voies routières procurent à quelques « micro-régions » une atmosphère accueillante, chaleureuse et gaie.



Au contraire, les enduits de teinte grise, associés à des espaces minéraux plutôt sombres évoquent la mélancolie, l'amertume et traduisent un manque de vigueur. Ces couleurs, lorsqu'elles sont homogènes et sur de grandes surfaces, ne valorisent pas les lieux. Associées à d'autres teintes, elles se laissent facilement dominer.



Les teintes claires dominant les bourgs de certains secteurs expriment plutôt l'élégance et le raffinement. Associées à des couleurs plus foncées, elles attirent le regard par la lumière qu'elles renvoient et le contraste qu'elles créent.



Enfin, le bleu, plus ou moins mêlé aux teintes vertes, que l'on retrouve sur le littoral en particulier, associe fraîcheur et apaisement. Ces nuances invitent à l'évasion, à la rêverie.



La lumière joue également un rôle important dans les ambiances. Un même paysage peut évoquer des sensations très différentes selon le niveau de lumière. L'approche du littoral se ressent notamment par une lumière plus intense et plus éblouissante.



Finalement, le Parc apparaît comme un paysage particulièrement verdoyant, où les autres couleurs viennent apporter leurs nuances sous forme de petites pointes, en particulier avec l'habitat dispersé. La couleur bleue est également assez présente avec le ciel et la mer sur le littoral.

Des espaces d'échelles contrastées

Parfois très ouverts et laissant le regard se perdre à l'horizon, les paysages du Parc peuvent également se révéler très intimes avec une grande proximité des éléments. Ce contraste permanent entre des espaces ouverts et des espaces fermés insuffle des atmosphères variées et crée des surprises.

Les espaces très ouverts, aux lignes longues et fines où l'horizontalité domine procurent des sensations de fuite, d'immensité, de liberté. Il s'agit alors d'un paysage démesuré qui prend place face à l'observateur.



A proximité des précédents, certains espaces sont au contraire très fermés. Les vues sont courtes. La proximité des éléments, la petite échelle, etc. donnent une impression d'intimité, de secret. Associés à des formes douces, arrondies, comme celles des arbres, les espaces fermés deviennent alors champêtres et bucoliques.



Entre les deux, l'alternance d'ouverture et de fermeture visuelle crée des paysages dynamiques et met en exergue certains éléments en y attirant le regard. Le visiteur est alors à la fois sécurisé par la proximité des éléments de petite échelle et enclin à l'évasion par les perceptions lointaines.



LE PARC AU FIL DES SAISONS

Les paysages du Parc évoluent fortement au fil des saisons.

L'hiver, lorsque les pluies sont abondantes, les marais reçoivent l'eau des collines adjacentes, les fossés débordent et le sol devient saturé en eau. Ainsi, les prairies des marais sont inondées et prennent la forme d'un vaste plan d'eau.

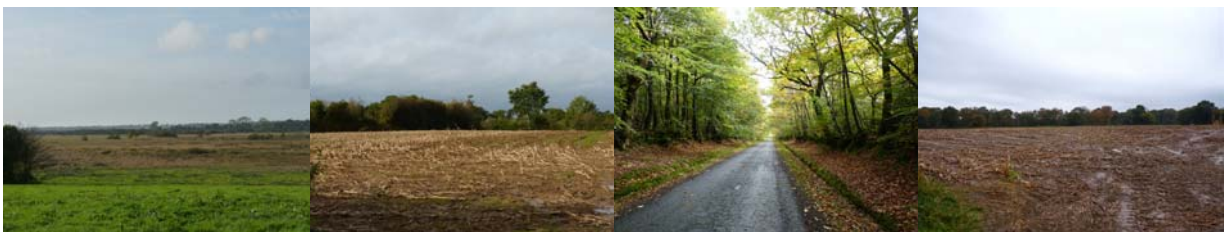
Les jours de beau temps, cette surface aqueuse joue le rôle d'un immense miroir, renvoyant de manière forte la lumière. Les arbres dépourvus de feuillage, quant à eux, laissent passer la lumière et le regard. C'est donc un paysage très lumineux qui s'offre aux yeux en cette saison.



Au printemps et en été, l'eau s'est évaporée des marais et infiltrée dans la nappe souterraine. En surface, elle se limite au lit des rivières et aux limes. Les végétaux sortent de leur dormance et se couvrent d'un vert tendre. Les fleurs égaient les prairies de leurs teintes jaunes, roses ou violettes. Les arbres s'opacifient et ferment progressivement les vues. Puis viennent les troupeaux et les ballots de paille sur les prairies fauchées. Les couleurs tendent alors vers le jaune et l'or.



Durant l'automne, les couleurs rouges et orangées, des teintes chaudes, puis les couleurs brunes dominant. Les premières pluies arrivent, elles annoncent la rentrée du bétail sur le plateau. Les arbres commencent à perdre leurs feuilles, le ciel est moins lumineux, participant au changement de couleurs.



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE SUR LES PAYSAGES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Approche objective du Parc Naturel Régional



CORDIALE
Gérer l'évolution des paysages
Bretagne | Sud Ouest de l'Angleterre | Normandie



france (manche) england
interreg

European Regional Development Fund
The European Union, investing in your future



Fonds européen de développement régional
L'union Européenne investit dans votre avenir

La réalisation du document de référence sur les paysages du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin a été sélectionnée dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière INTERREG IV A France (Manche) - Angleterre, cofinancé par le FEDER

Avec la contribution technique du CAUE de la Manche



Document réalisé par le bureau d'études :

CERESA
14, le hameau de la Rivière
35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche



PRESENTATION GEOGRAPHIQUE

Le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin est situé dans la région Basse-Normandie, à cheval sur les départements de la Manche et du Calvados. Ce territoire de 146 650 hectares s'organise autour d'une vaste zone humide recouvrant un cinquième de sa superficie, soit 27 350 hectares. Il présente deux façades maritimes s'ouvrant sur la Manche. La première, à l'Ouest, est assez réduite, tandis que la seconde, à l'Est, s'étend sur un trait de côte important, formant le coude distinguant les deux départements.

Le Parc occupe un territoire rural situé à l'interface de cinq agglomérations d'importance :

- au Nord, Cherbourg ;
- à l'Est, Bayeux puis Caen ;
- au Sud, Saint-Lô ;
- au Sud-Ouest, Coutances.

Au sein du Parc, les principaux pôles urbains sont :

- Carentan (6 096 habitants²) accolé à St-Hilaire-Petitville (1 399 habitants) ;
- Isigny-sur-Mer (2 738 habitants) ;
- Périers (2 437 habitants) ;
- Saint-Sauveur-Le-Vicomte (2 063 habitants) ;
- Lessay (2 034 habitants) associé comme pôle urbain à Créances (2 126 habitants) et Pirou (1 598 habitants) ;
- Picauville (1°999 habitants) ;
- Grancamp-Maisy (1 782 habitants) ;
- Pont Hébert (1 779 habitants)
- La Haye-du-Puits (1 741 habitants) accolé à Saint-Symphorien-des-Monts (156 habitants) ;
- Sainte-Mère-Église (1 611 habitants) ;
- Trévières (943 habitants) ;
- Sainteny (794 habitants) ;
- Sainte-Marie-du-Mont (774 habitants) ;
- Chef-du-Pont (755 habitants) ;
- Rémillly-sur-Lozon (656 habitants) ;
- Saint-Jean-de-Daye (608 habitants).

² Chiffres du recensement de 2007 – Source : INSEE

Géographie



- Limites du Parc naturel régional
- Limite départementale
- Cours d'eau, canal
- Zone humide

Le PNR MCB est né en 1991. Il compte aujourd'hui 150 communes adhérentes, soit environ 74 000 habitants. Le Parc ne s'appuie pas sur les limites administratives classiques que sont les départements, il correspond plutôt à un territoire uni autour de ses marais.

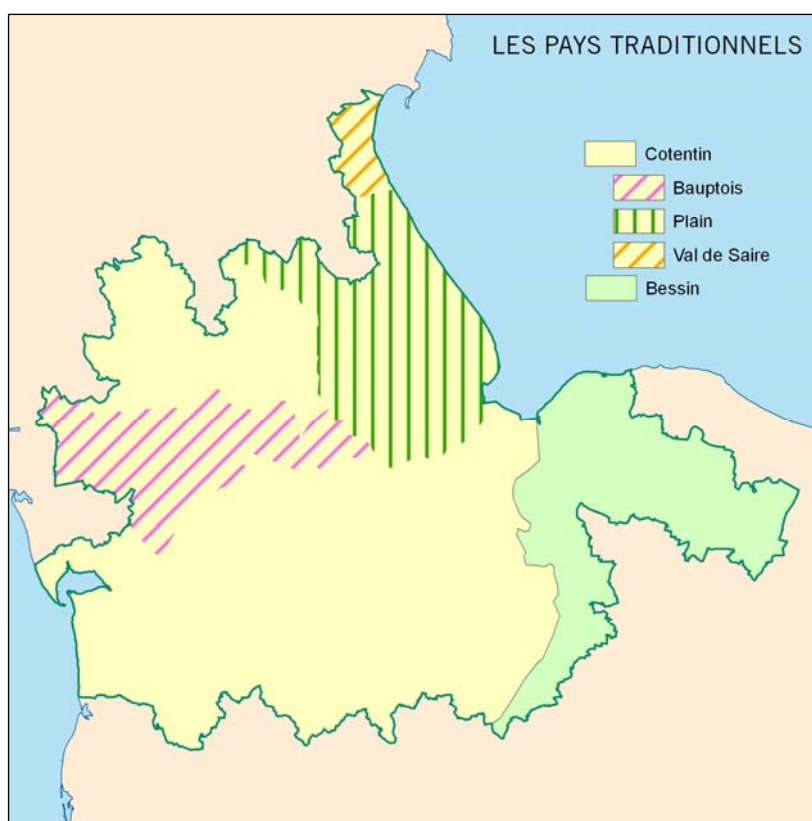
Son nom fait référence aux deux pays traditionnels sur lesquels il prend place : le Cotentin et le Bessin.

Le Cotentin qualifiait à l'origine le pays de Coutances, qui lui a donné son nom. Par la suite, ce terme a désigné un territoire délimité au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la mer et s'étendant au Sud jusqu'aux environs de Granville et de Vire. Ce pays est souvent confondu avec sa partie Nord, la presqu'île du Cotentin, qui se limite au Sud par une ligne s'étirant entre la baie de Veys et le havre de Lessay. Trois secteurs historiques se distinguent au sein de cette péninsule, dont trois concernent le Parc :

- à l'Est, le Val-de-Saire ;
- au centre, le Plain ;
- au Sud, la passe du Cotentin ou Baupinois.

Toutes ces appellations se retrouvent aujourd'hui dans les noms de communes et d'intercommunalités, révélant un sentiment d'appartenance à ces régions naturelles : Communauté de communes du Val-de-Saire, communes de Neuville-au-Plain, de Beuzeville-au-Plain, des Moitiers-en-Baupinois, etc. Actuellement le pays du Cotentin correspond aux collectivités de la presqu'île auxquelles s'ajoute la Communauté de communes de Carentan en Cotentin.

Le Bessin était à l'origine, quant à lui, le territoire compris entre l'Orne et la Vire. Aujourd'hui, il désigne plus particulièrement la région de Bayeux. Plusieurs toponymes, au sein du Parc ou à proximité, font référence à ce pays traditionnel : Mandeville-en-Bessin, Cricqueville-en-Bessin, etc.



RELIEF

Le territoire du Parc se caractérise par la distinction entre deux entités topographiques :

- le Bas-Pays, terre de marais dont l'altitude se situe entre 0 et 5 mètres, particulièrement présent au centre et à l'Est du Parc ;
- le Haut-Pays, plateau agricole dominant les marais, plus marqué à l'Ouest du Parc.

Le contact entre ces deux entités s'effectue en douceur au niveau des coteaux. La parfaite platitude du Bas-Pays permet de mettre en exergue cette transition.

Le Bas-Pays

Cet ensemble de faible altitude s'organise en étoile autour de la baie des Veys, à l'embouchure de la Vire et du canal de Carentan. Le Bas-Pays est composé de prairies humides, inondées une partie de l'hiver. Différents secteurs, d'ampleur variable, se démarquent.

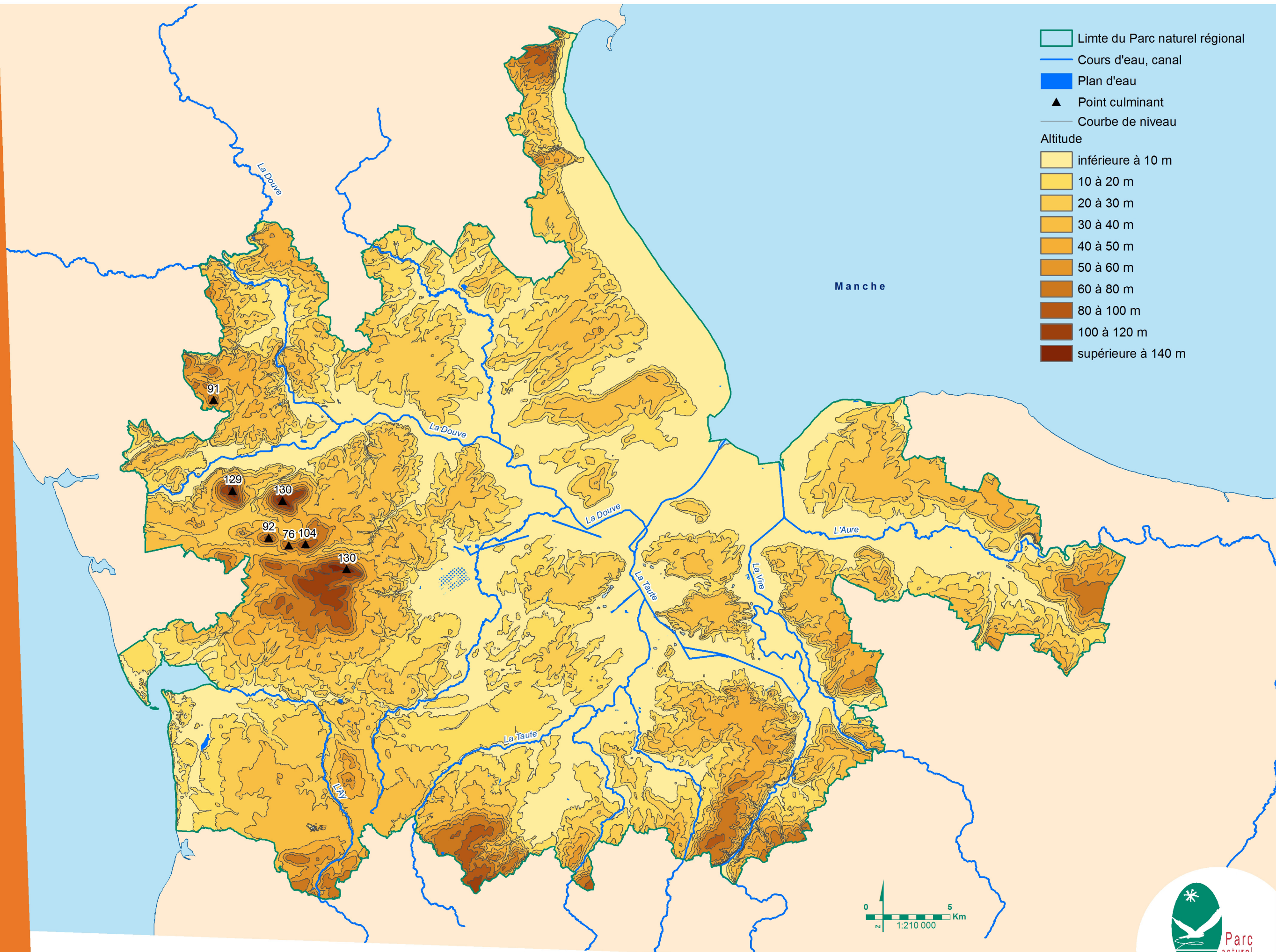


Autour de la baie des Veys, le cœur du Bas-Pays est organisé autour de la confluence des principaux cours d'eau du Parc. En partie constitué de polders, cet espace tout à fait plat s'étend sur une vaste surface, jusqu'à dix kilomètres entre Vierville et Isigny-sur-Mer. Il s'agit d'une étendue d'herbage depuis laquelle le Haut-Pays est à peine perceptible.

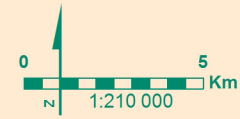


Cultures dans la Baie des Veys, sur la commune de Géfosse-Fontenay

Relief

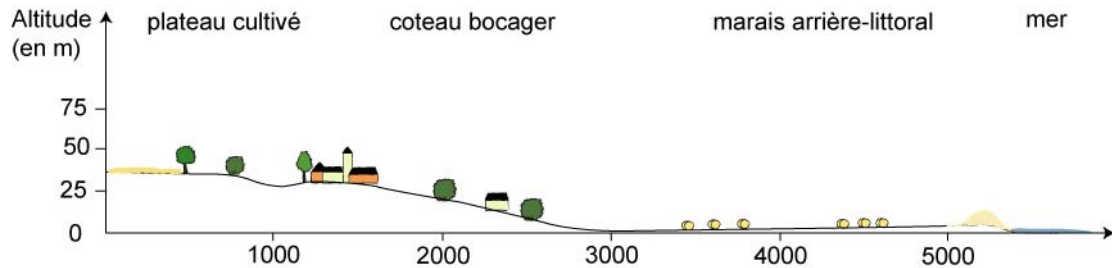


- Limite du Parc naturel régional
- Cours d'eau, canal
- Plan d'eau
- Point culminant
- Courbe de niveau
- Altitude
 - inférieure à 10 m
 - 10 à 20 m
 - 20 à 30 m
 - 30 à 40 m
 - 40 à 50 m
 - 50 à 60 m
 - 60 à 80 m
 - 80 à 100 m
 - 100 à 120 m
 - supérieure à 140 m



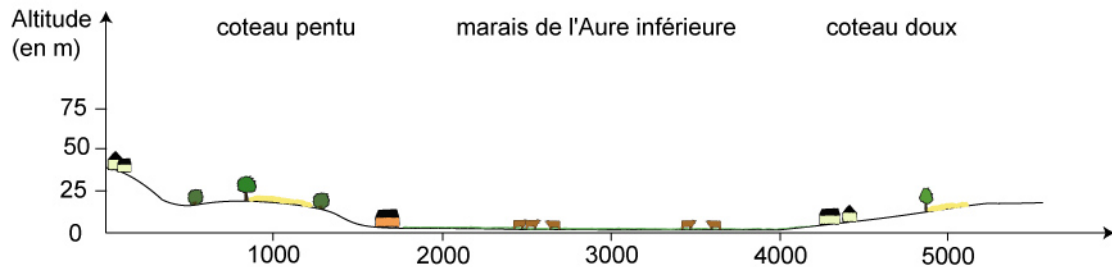
A partir de ce cœur de marais, partent différents couloirs de plus petite envergure :

- le long du littoral Est, un cordon de marais arrière-littoraux de deux kilomètres d'épaisseur prend place entre les dunes qui longent la plage et le coteau menant au Haut-Pays. Ce couloir de marais s'étend de Sainte-Marie-du-Mont à Quinéville, qui marque le passage au Val-de-Saire où les marais arrière-littoraux s'affinent et ne sont plus larges que d'environ 500 mètres ;



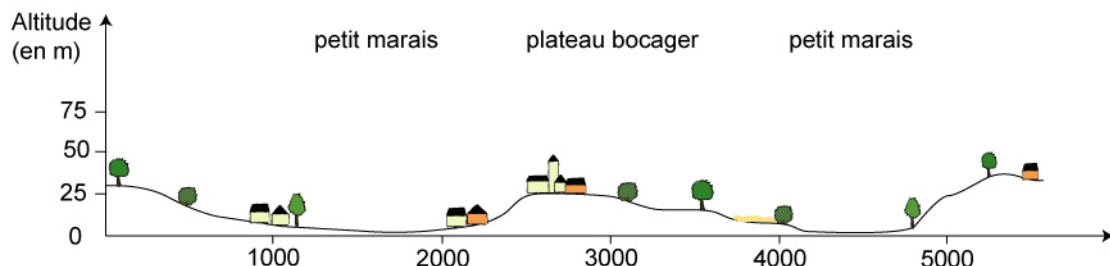
Coupe n°1

- autour de Carentan et d'Isigny-sur-Mer, après un ensemble d'étranglements délimitant le cœur du Bas-Pays, de grands marais s'ouvrent autour de la Douve, la Sèves, la Taute, la Vire et l'Aure. La largeur des trois premiers reste importante, bien qu'elle soit moins impressionnante qu'au niveau des polders, atteignant plus de quatre kilomètres par endroits. Autour de la Vire et de l'Aure, le contraste entre étranglement et élargissement est moins marqué et la largeur des marais est plus homogène, atteignant environ deux kilomètres ;



Coupe n°2

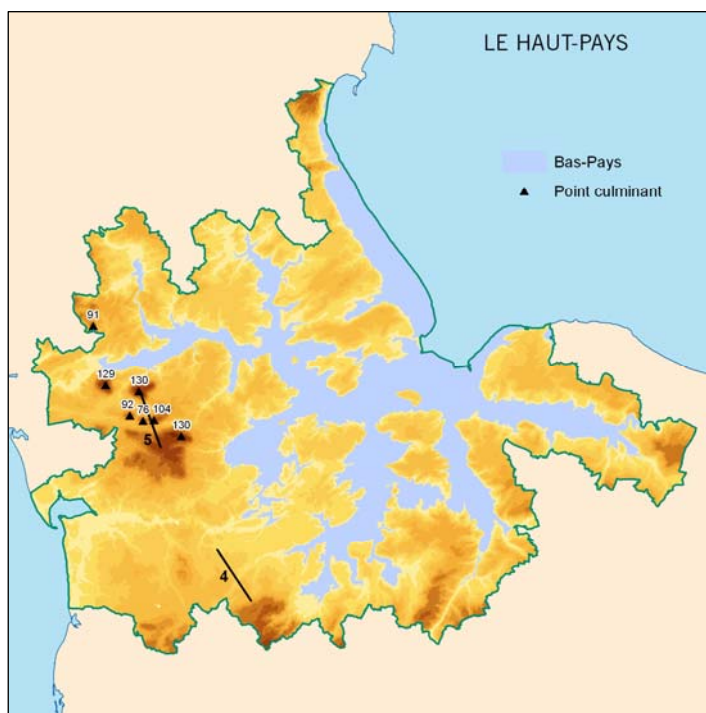
- en remontant ces grands marais, un ensemble de petits marais confluents prennent place. Le Bas-Pays devient alors moins prégnant. Il ne s'agit plus que d'une dizaine de fonds de vallée larges d'à peine un kilomètre. Les marais autour de l'Ay, à l'Ouest du Parc, prennent également cette forme.



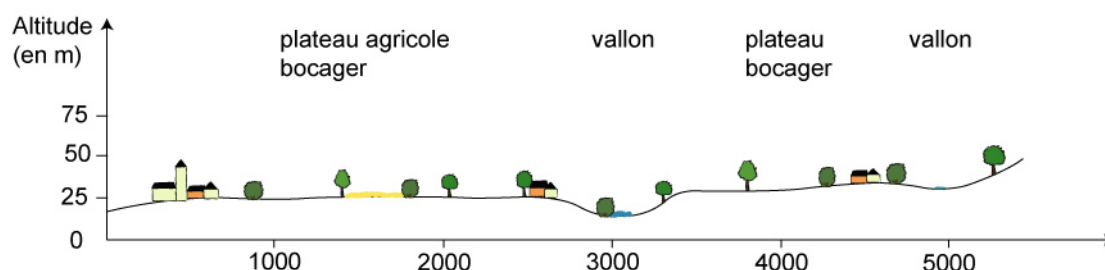
Coupe n°3

Le Haut-Pays

Cet ensemble, qui représente les deux tiers du territoire, s'organise autour des marais. Le Haut-Pays est plutôt présent à l'Ouest du Parc, où les marais sont de petite envergure. Globalement l'altitude oscille entre 5 et 40 mètres environ, avec certains secteurs à la topographie plus marquée.



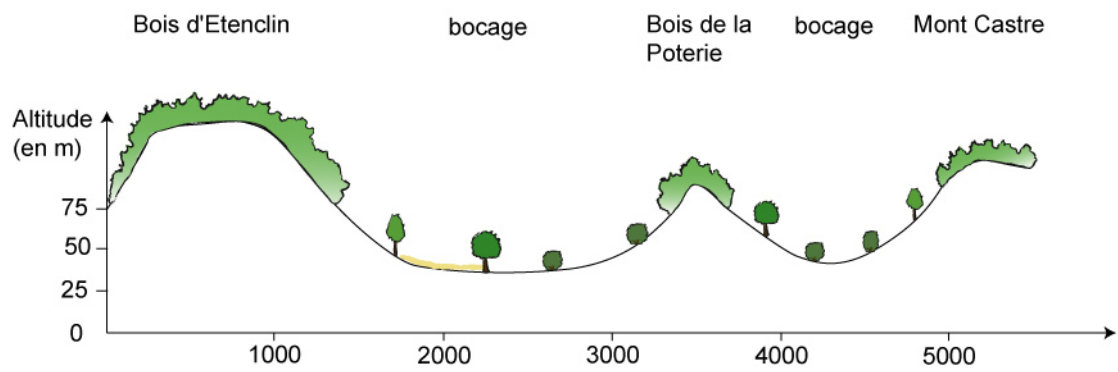
Le Haut-Pays est constitué d'un plateau agricole légèrement vallonné qui s'imbrique entre les digitations du Bas-Pays. Les petits vallonnements naissent autour des vallons des très nombreux ruisseaux qui irriguent le plateau. Ces vallons sont très étroits et plus ou moins encaissés, ils entraînent au minimum une variation de 5 à 10 mètres d'altitude.



Coupe n°4

A l'Ouest des marais de la Sèves, autour de la Haye-du-Puits, le Haut-Pays est moins entrecoupé par les marais et l'altitude devient alors plus importante. Il s'agit d'un secteur de plateau plus élevé où cinq à six collines émergent de façon surprenante, au point que certaines prennent le nom de « mont ». L'altitude s'élève à plus de 100 mètres au niveau de leurs points culminants :

- Mont Castre (130 mètres) ;
- Bois d'Étenclin (131 mètres) ;
- Mont de Doville (129 mètres) ;
- Bois de la Poterie (104 mètres) ;
- Bois de Plaisance (95 mètres) ;
- colline de Sainte-Catherine (93 mètres).



Coupe n°5

Aux limites Nord et Sud du Parc, le relief s'accroît également, marquant les confins du pays des marais. L'altitude s'élève à une centaine de mètres sur la commune du Mesnilbus, au Sud du Parc, et à 91 mètres sur la commune de Taillepied, au Nord-Ouest du Parc.

Dans la partie Ouest du Parc, au Sud de Lessay, on observe enfin un secteur très plat, où les cours d'eau sont moins nombreux et moins encaissés. L'altitude se situe autour de 30 mètres et ses variations ne dépassent pas cinq mètres au maximum. Il s'agit des landes de Lessay.

GEOLOGIE

La distinction entre le Haut-Pays et le Bas-Pays est également très nette sur le plan géologique, avec la distinction de trois grands ensembles d'âges différents :

- sur le Haut-Pays :
 - le massif armoricain (socle précambrien et formations primaires) ;
 - le bassin parisien (formations secondaires).
- sur le Bas-Pays :
 - les formations quaternaires des marais et espaces littoraux.

Le Haut-Pays

Le Haut-Pays est découpé en deux secteurs selon une ligne Nord-Ouest / Sud-Est.

A l'Ouest et au Sud du Parc, les roches affleurantes sont issues du massif armoricain, composé pour partie du socle précambrien plissé de nombreuses fois et de formations sédimentaires primaires.

Le socle est constitué d'un ensemble de grès et de schistes, d'anciennes roches volcaniques et de quelques intrusions granitiques, telles que le granite de Coutances ou celui de Millières. Les formations primaires sont, elles, constituées pour leur plus grande part d'une alternance de couches schisteuses et gréseuses. L'érosion a façonné ces formations anciennes pour aboutir à un relief mou où seules quelques buttes gréseuses subsistent, il s'agit des collines encadrant la Haye-du-Puits.

A l'Est ainsi qu'au Nord-Est, les roches du bassin parisien se sont formées à partir de dépôts d'origine continentale : sables, cailloutis et argiles issus de la dégradation des formations géologiques préexistantes. A la suite de cet épisode, une transgression marine a permis le dépôt de formations secondaires composées d'une alternance de calcaires et de marnes.

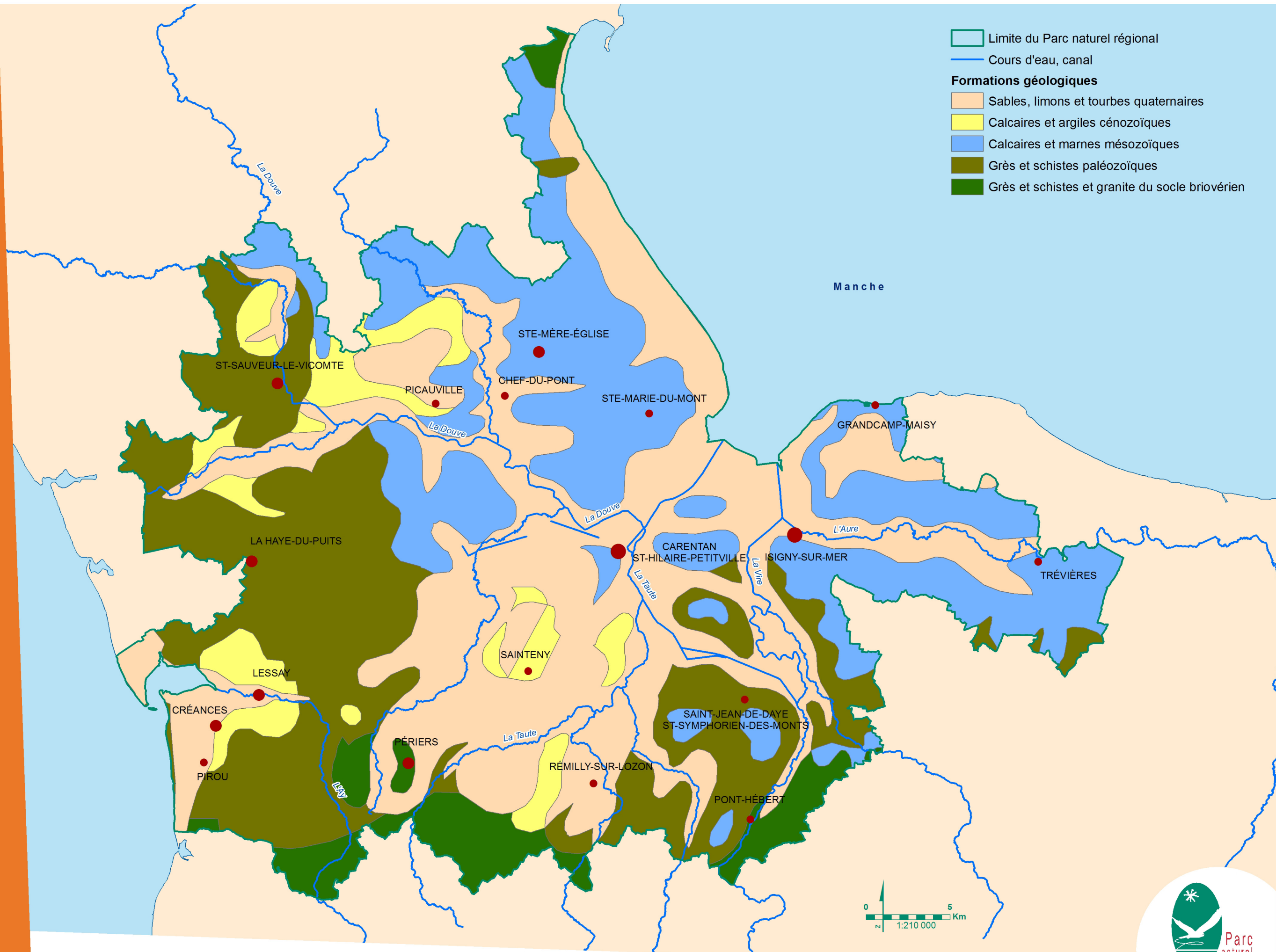


Illustration des matériaux employés dans les constructions : grès de carrière et pierre calcaire

Le Bas-Pays

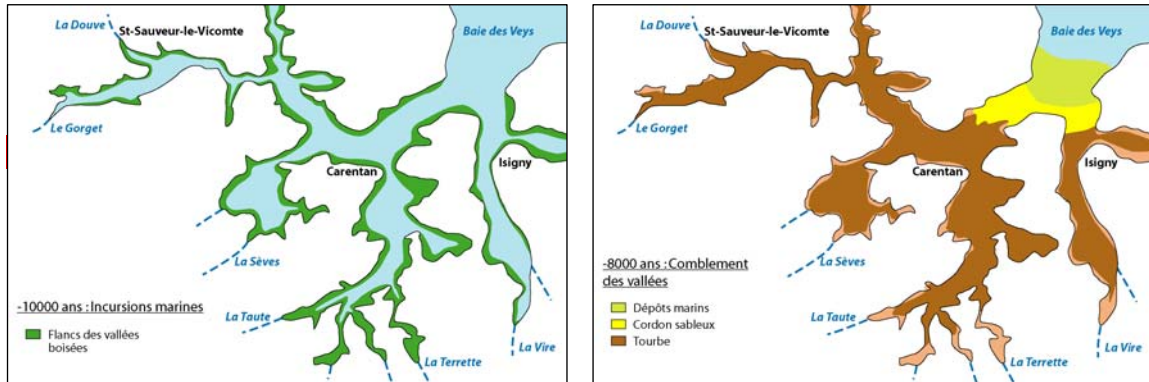
Les marais sont comblés par des alluvions récentes qui peuvent atteindre jusqu'à vingt mètres de profondeur. Les bordures à dominante limoneuse, argileuse et sableuse se distinguent de la partie centrale des grands marais, composée de tourbes. Ces tourbes sont particulièrement abondantes dans les marais de la Taute, du Gorget et de la Sèves, où elles sont même exploitées.

Géologie



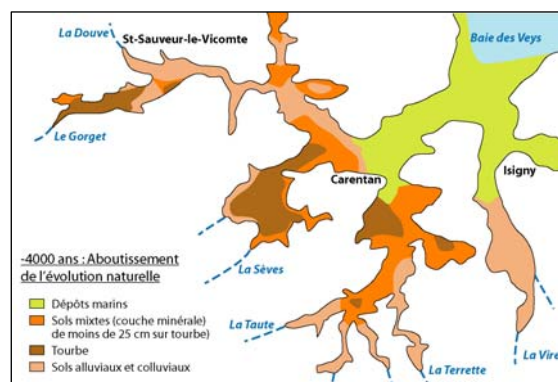
Les formations quaternaires du Bas-Pays s'expliquent par une succession de phénomènes récents.

Il y a 10 000 ans, les marais actuels étaient en fait de profondes rias envahies par la mer à chaque grande marée. A marée basse, lorsque les eaux maritimes s'évacuaient, une couche d'argile et de sable se déposait au fond des vallées. Il y a 8 000 ans, poussés par d'importants courants, des sables sont venus s'accumuler à l'embouchure de la baie des Veys, formant un barrage naturel ne permettant plus à la mer d'inonder les rias, et aux cours d'eau de s'évacuer.



Ainsi, au Sud de ce barrage, les eaux douces ont eu tendance à stagner. Elles recevaient la matière organique issue des végétaux occupant les rives des vallées, qui se décomposaient mal. Ces dépôts s'accumulaient ainsi et ont fini par combler les vallées par un processus de formation de la tourbe qui s'est réalisé pendant 5 000 ans. Au Nord du cordon de sable séparant terre et mer, côté maritime, les flux d'eau salée apportaient des quantités de sables et de vases riches en argile et en calcaire. Les éléments les plus fins se concentraient au fond pour constituer la tange.

Il y a 4 000 ans, le bouchon sableux de la baie des Veys céda et la mer put de nouveau submerger en partie les vallées. Des sédiments marins se sont alors déposés en superposition de la tourbe qui, elle, se fossilisa. A ce moment, les vallées comblées arboraient déjà le profil plat qu'on leur connaît aujourd'hui. Elles ont par contre continué d'être régulièrement envahies par la mer. De plus, les pluies hivernales importantes, difficiles à évacuer, inondaient les vallées qui restaient souvent infranchissables. Ainsi, de la baie des Veys jusqu'au havre de Lessay, l'isthme du Cotentin était presque constitué d'un couloir d'eau, isolant la partie Nord du Cotentin à la manière d'une presqu'île.



Les grands travaux effectués au XVIII^{ème} et début XIX^{ème} siècle (mise en place de portes à flots, canalisation, etc.) ont par la suite permis de valoriser les marais par un meilleur contrôle des niveaux d'eau.

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le territoire du Parc présente un réseau hydrographique extrêmement dense organisé autour de cinq rivières ou fleuves côtiers principaux :

- la Vire (37 km au sein du Parc) ;
- l'Aure (27 km au sein du Parc) ;
- la Taute (30 km au sein du Parc) ;
- la Douve (55 km au sein du Parc) ;
- l'Ay (22 km au sein du Parc).

Les quatre premiers cours d'eau se jettent dans la mer au niveau du même exutoire : la baie des Veys. Le bassin versant ainsi couvert s'étend sur 1 163 km² au sein du Parc, ce qui explique les problèmes d'évacuation des eaux pluviales en période hivernale.

L'Ay est l'unique cours d'eau à déboucher vers le littoral Ouest, au niveau du havre de Lessay. Son bassin versant couvre, au sein du Parc, 140 km².

Le chevelu de rivières et de ruisseaux reliés à ces cinq cours d'eau principaux est très dense. Les vallées des principaux affluents prennent également la forme de marais. Il s'agit de :

- l'Elle, principal affluent de la Vire ;
- la Tortonne, principal affluent de l'Aure ;
- la Terrette et le Lozon, principaux affluents de la Taute ;
- la Sèves, le Gorget et le Merderet, principaux affluents de la Douve.

Les affluents de moindre envergure creusent eux de petites vallées parcourant le Haut-Pays, de manière moins marquée que les marais.



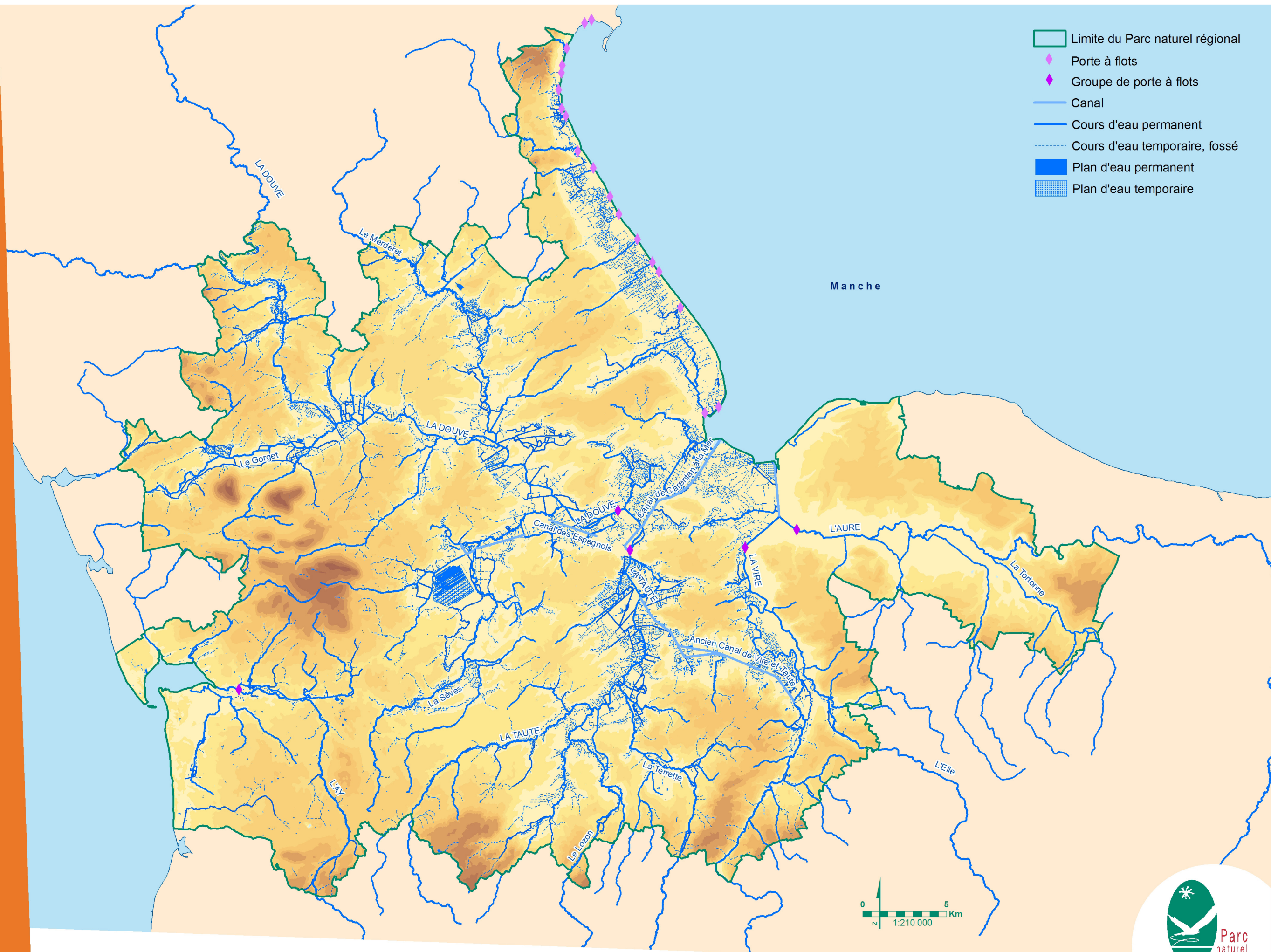
Rivière du Merderet



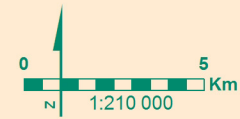
La Douve

Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, les marais continuent d'être envahis par la mer lors des marées de forts coefficients. Associée aux inondations hivernales, cette prédominance de l'eau rend la presqu'île du Cotentin presque inaccessible une grande partie de l'année. Le franchissement se fait alors par les gués du Petit et du Grand Vey, mais cela reste très dangereux.

Hydrographie



- Limite du Parc naturel régional
- Porte à flots
- Groupe de porte à flots
- Canal
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau temporaire, fossé
- Plan d'eau permanent
- Plan d'eau temporaire



Ce n'est qu'à partir du XVIII^{ème} siècle que des travaux d'assainissement sont entrepris. Ils sont alors de différents types :

- **Les portes à flots**

Ces barrages ont pour objet de laisser partir l'eau douce vers la mer et d'empêcher que les marées montantes ne pénètrent à l'intérieur des terres en deçà de ces barrages. Cinq groupes de portes à flots ont été mis en place au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles :

- à la Barquette, à Carentan, sur la Douve ;
- au pont de Saint-Hilaire sur la Taute ;
- au pont des Veys, à Isigny-sur-Mer et aux Veys, sur la Vire ;
- au pont Douet et Vaches, à Isigny-sur-Mer, sur l'Aure ;
- au pont du Bouquet, à Lessay, sur l'Ay.

Ces portes à flots ont eu un impact considérable sur le paysage des marais. Les grèves et près salés qui occupaient les marais ont alors laissé place à de vastes prairies herbagères. Néanmoins, est resté le problème de la gestion des niveaux d'eau dans les marais.

- **Les vannes et écluses**

Un ensemble de vannes a également été mis en place au niveau des portes à flots de la Douve et de la Taute, ainsi qu'en amont des rivières. Ces ouvrages permettent de freiner ou d'accélérer l'évacuation des eaux douces vers la mer. Ils ne permettent pas d'éviter les inondations hivernales, mais ils facilitent le contrôle de la nappe d'eau le reste de l'année. Ainsi, au printemps, les vannes sont réglées de façon à évacuer rapidement les eaux afin de permettre un accès aux parcelles le plus tôt possible. En été, il faut à la fois éviter les inondations dues à de fortes pluies mais aussi l'assèchement des marais qui ferait perdre à la tourbe ses propriétés et pourrait provoquer des effondrements du sol.



Portes à flots de la Barquette sur la Douve, à Carentan



Vanne sur un petit cours d'eau littoral, sur la commune d'Aumeville-Lestre

- **Les fossés**

De façon à répartir harmonieusement la nappe d'eau sur toute la surface des marais, un réseau de petits fossés, les « limes », a été creusé en complément des cours d'eau naturels et des canaux. Si leur but premier était de faciliter l'écoulement de l'eau vers la rivière et d'irriguer, ces fossés assurent également le marquage des limites de propriété, d'où leur nom. Ces limes sont aujourd'hui indissociables de l'image des marais.

- **Les canaux**

Dans un objectif commercial de faciliter les transports de marchandises entre les différentes villes de la région, une série de canaux ont été construits au XIX^{ème} siècle. Ainsi, la Vire fut canalisée dans un seul lit pour faciliter l'écoulement des eaux de crue et la navigation. Quelques années plus tard le projet d'un canal Vire - Taute est lancé, pour établir une liaison fluviale entre Carentan et Saint-Lô. D'autres canaux ont également été mis en place, par exemple le Canal des Espagnols sur la Douve ou encore le canal entre Carentan et la mer.



Fossé dans les marais de la Vire, sur la commune de Saint-Fromond



Canal de Vire et Taute, sur la commune de Saint-Hilaire-Petitville

CLIMAT

Le territoire du Parc est concerné par un climat océanique tempéré, avec des pluies assez abondantes, une faible amplitude thermique et des gels hivernaux plutôt rares. Du fait de ses deux façades maritimes, la météo est susceptible de changer rapidement au cours d'une même journée, notamment avec la marée.

Les températures hivernales sont douces, comprises entre + 1°C et + 5°C, et marquées par de très rares gelées, en particulier sur la côte. L'été, les températures maximales sont comprises entre 19°C et 24°C, elles sont sensiblement moins élevées sur le littoral où sévit régulièrement un léger vent marin. Ces douces températures permettent l'acclimatation de végétaux méditerranéens : palmiers, chênes verts, mimosas, etc.

La pluviosité, qui constitue une image de la Normandie, se caractérise plutôt par sa répartition que par sa quantité. En effet, les précipitations oscillent entre 900 millimètres sur la côte et 1 100 millimètres à l'intérieur des terres, ce qui n'est pas plus élevé que dans de nombreux départements. Elles sont, par contre, réparties sur 120 à 160 jours par an, en particulier en automne et en hiver, et prennent le plus souvent la forme de bruines. Les pluies sont plus abondantes sur les collines que sur le littoral. L'eau, au sein du Parc, s'écoule rapidement des hauteurs vers les marais puis est ralentie en raison de la topographie très plane. L'évacuation de cette importante quantité d'eau douce n'est possible qu'au niveau de la baie des Veys et à marée basse, une fois les portes à flots ouvertes, ce qui explique les inondations qui s'observent dans les marais en hiver.

OCCUPATION DU SOL

Le territoire du Parc présente deux occupations du sol majeures :

- les zones humides du Bas-Pays ;
- les prairies du Haut-Pays ;

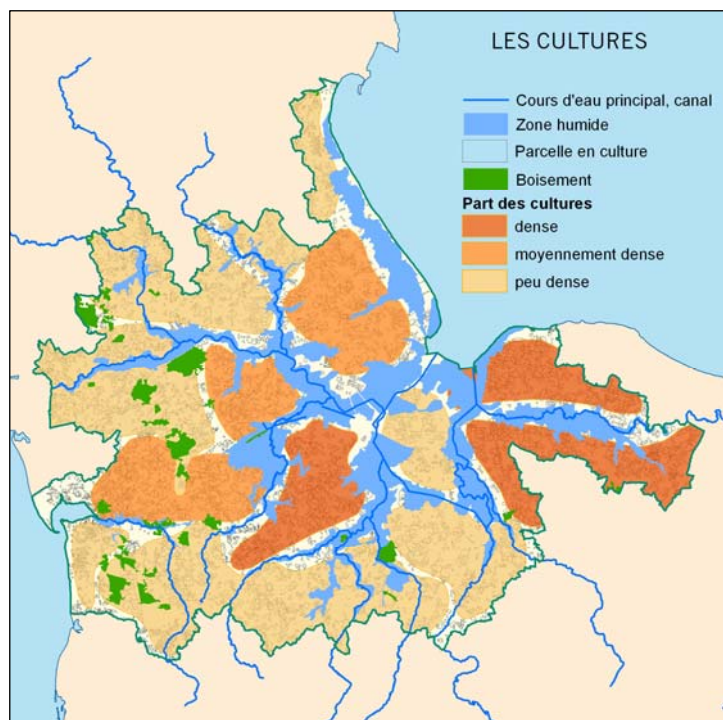
Autour des principaux cours d'eau et à l'arrière du littoral Est, de vastes surfaces de zone humide occupent les couloirs plats du Bas-Pays. Ces zones humides prennent la forme de plans d'eau en hiver et de prairies entre le printemps et l'automne. Ces herbages, à la différence de ceux qui se situent sur le Haut-Pays, sont ici très peu entrecoupés de cultures et constituent de longs horizons très homogènes.



Vastes herbages dans les marais de la Taute (à gauche) et de la Douve (à droite)

Le Haut-Pays est plus hétérogène que le Bas-Pays mais reste très rural avec 90 % de sa surface occupée par des cultures ou des prairies. Les herbages dominent d'une manière générale mais quelques espaces de cultures les ponctuent néanmoins çà et là, de manière variée. Quelques secteurs se caractérisent :

- parts égales des cultures et des prairies dans le Bessin ou entre la Sèves et la Taute°;
- grandes poches de cultures dans le Plain ;
- large prédominance des prairies entre les marais de la Vire et de la Taute ou autour de Périers ;
- juxtaposition de petits secteurs de cultures au sein d'une matrice herbagère entre la Douve et le Merderet ou



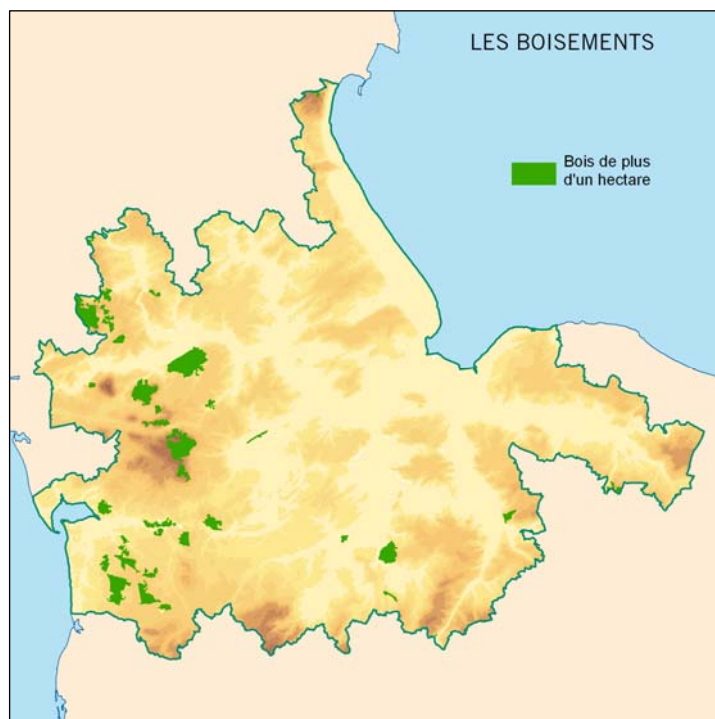


Prairies dominantes au Nord du PNR



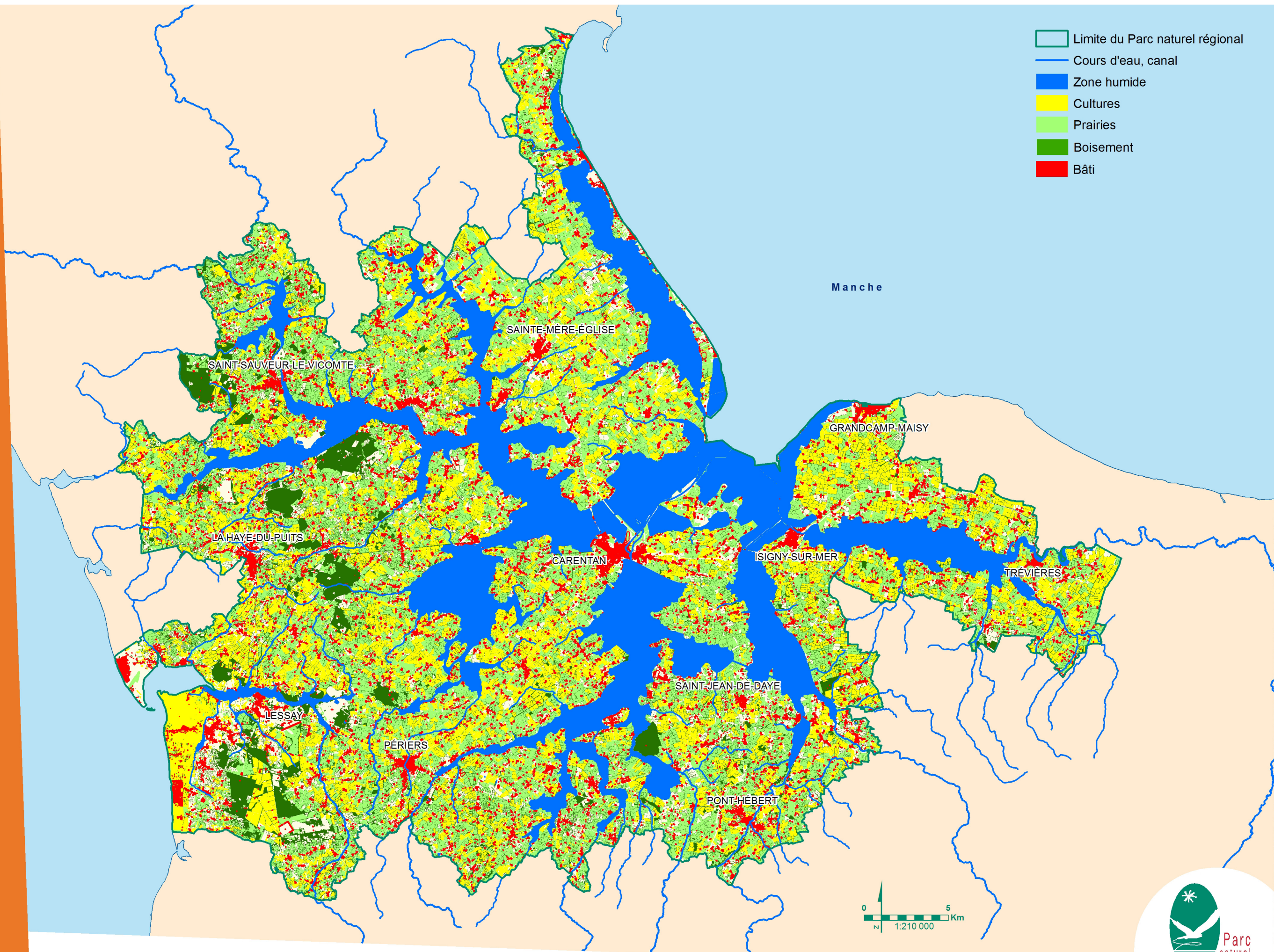
Quelques cultures au Sud-Est du PNR, ici sur la commune du Mesnil-Angot

Les boisements sont eux très peu nombreux au sein du Parc. On trouve quelques boisements dans la partie Ouest du territoire, au sein d'une bande s'étendant du Sud de Lessay à Saint-Sauveur-le-Vicomte, au Nord. Ces boisements occupent notamment les collines de grès qui ponctuent le plateau autour de la Haye-du-Puits ainsi que le secteur très plat des landes de Lessay.



Enfin, les tâches urbaines apparaissent de manière très dispersées au sein du Parc. Elles sont généralement de petite taille, voire de très petite taille lorsqu'il s'agit des hameaux, particulièrement nombreux dans le Parc. Seule l'agglomération de Carentan présente une tâche urbaine un peu plus importante. L'organisation spatiale de l'urbanisation ne semble pas suivre de façon linéaire les axes routiers ou bien former un maillage de bourgs satellites autour de la principale ville du secteur, comme on peut l'observer dans d'autres régions françaises. Au sein du Parc, les sources d'influence de l'urbanisation sont autres. Il s'agit par exemple des marais. Si aucun bourg ne se localise au niveau de la zone humide, nombreux sont ceux qui s'y collent, en particulier autour de la Sèves, de la Taute et du Merderet. Les bourgs situés au cœur du Haut-Pays sont un peu moins nombreux, on les retrouve surtout à l'Ouest, où les marais sont moins présents. Autre source d'influence de l'urbanisation, il s'agit du littoral. On observe notamment une bande d'espaces artificialisés, longue et étroite le long du littoral Est ainsi que sur le littoral Ouest, de manière légèrement plus compacte.

Occupation du sol



CORDIALE
Gérer l'évolution des paysages
Bretagne | Sud Ouest de l'Angleterre | Normandie



des Marais du Cotentin et du Bessin - Novembre 2010
Sources : CERESA, PnrMCB, ©IGN - BD TOPO

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin

AGRICULTURE

L'agriculture est très importante au sein du Parc. Près de 80 % du territoire est considéré comme de la surface agricole utile (SAU), et près d'un actif sur deux travaille dans ce domaine. Il s'agit d'un territoire d'élevage avec une forte spécialisation laitière.

Quelques chiffres permettent d'illustrer l'agriculture au sein du Parc (en 2000) :

- 67 % de la SAU est constituée par des prairies permanentes ;
- 23 % de la SAU est cultivée en céréales ou maïs fourrage ;
- 43 % des exploitations ont pour activité dominante la production de lait, 18 % la production de viande bovine et 25 % l'élevage d'ovins, de caprins, et autres herbivores.

Rapports historiques entre Haut-Pays et Bas-Pays

Au Moyen-Âge, alors que les travaux d'assainissement des marais et de gestion des niveaux d'eau n'avaient pas encore été effectués, le Bas-Pays était considéré comme improductif. Ces terres gorgées d'eau qui ne produisaient que de l'herbe, et ce, uniquement 6 mois par an, étaient alors laissées libres d'usage aux habitants. Les plus pauvres pouvaient ainsi subvenir à leurs besoins en y amenant leur bétail : oies, cochons, brebis, etc. Ils pouvaient également, mais de manière réglementée, extraire de la tourbe ou des bouses comme sources d'énergie, ramasser des branchages, y pêcher ou encore y chasser. Les plus riches, quant à eux, disposaient de terres sur le Haut-Pays et utilisaient les marais collectifs en complément fourrager. Traditionnellement, les terres sèches du plateau étaient cultivées, on les appelait les « campagnes ». L'habitat, outre la concentration qui se trouvait autour de la paroisse, se situait en bordure de marais, de manière à libérer de l'espace sur les terres labourables.



Répartition ancienne du bâti en bordure de marais comme l'illustre la carte de Cassini



Le terme « Campagne », souvent repris dans la toponymie, rappelle la vocation du plateau comme espace de labour.

Avec la maîtrise des niveaux d'eau, les marais gagnent en intérêt et l'élevage tend à concurrencer la production de céréales. Une partie des marais est alors privatisée, même si la moitié du Bas-Pays reste dans le bien commun.

Au XVIII^{ème} siècle, l'élevage se développe, chevaux, bœufs et vaches arrivent alors dans le marais. Les terres labourables du Haut-Pays sont mises en herbe alors que prospère

le principal produit exportable du secteur, le beurre d'Isigny. Les marais sont essentiellement fauchés tandis que le Haut-Pays sert de pâturage.

Cette orientation laitière s'est ainsi imposée au territoire, et ce jusqu'à aujourd'hui. Néanmoins, à partir de 1960, les progrès techniques ont changé les habitudes des agriculteurs. Les terres du Haut-Pays deviennent de plus en plus intéressantes, puisqu'elles permettent un taux de mécanisation plus important et la mise en place de nouvelles cultures, le maïs en particulier. Le marais, malgré les tentatives d'apports d'engrais et le drainage, est jugé peu intéressant. De plus, les usages collectifs diminuent d'intérêt et sous l'effet de la pression foncière, les marais font l'objet d'une parcellisation. Une partie des marais communaux passe ainsi en usage privé.

La place dans l'agriculture du Bas-Pays aujourd'hui

Les marais, qu'ils soient privés ou communaux, sont complètement entretenus par l'agriculture. Si cette gestion agricole disparaissait, la végétation spontanée, notamment les ligneux, prendrait le dessus et fermerait les marais.

Aujourd'hui, un quart des marais restent communaux. Ils se reconnaissent par la quasi absence de fossés qui servent notamment, dans les marais privés, à délimiter les propriétés. Les marais communaux sont plutôt localisés dans les secteurs tourbeux, plus engorgés et à faible portance, où la mécanisation est peu possible. Sur ces marais, l'usage est principalement le pâturage collectif avec, à l'heure actuelle, 1 200 bovins et équins répartis sur 7 300 hectares de prairies humides.

Sur les terres privées la fauche est plus répandue et le pâturage est réservé aux animaux demandant moins de soins : génisses, bœufs et vaches tarées. Prairies de fauche et de pâturage ne présentent pas le même aspect :

- la prairie de pâture présente une surface assez hétérogène avec l'émergence de touffes de joncs ou autres végétaux que le bétail refuse. Lorsque bovins et équins se côtoient, dans les marais communaux en particulier, ces refus sont moins nombreux en raison de leurs différences d'alimentation ;
- la prairie de fauche est généralement plus homogène. Sur les parcelles privées, où les apports d'engrais et d'amendement sont plus fréquents que dans les marais communaux, la végétation est alors dominée par des graminées classiques (houlque laineuse, dactyle, etc.), ne présentant pas les particularités liées au marais (plantes semi-aquatiques, etc. ;).



Exemple de prairie fauchée dans les marais de la Vire



De nombreux refus parsèment les prairies pâturées, ici dans la vallée de la Sèves

Différentes périodes de fauche sont possibles, elles dépendent notamment de la nature du sol et de la gestion effectuée par les exploitants. Ainsi, sur les parcelles dont le sol est minéral, généralement privées, où la portance est forte et les apports d'engrais assez importants, la fauche peut débuter au mois de mai pour l'ensilage d'herbe ou au mois de juin pour le foin. Une période de pâturage peut ensuite avoir lieu, quelques semaines plus tard, ou bien une deuxième voire une troisième période de fauche.

A contrario, sur les parcelles tourbeuses, à faible portance, la fauche est plus tardive, elle a lieu au cours de l'été (juillet - août). Dans ce cas, la végétation est variée et peut comprendre des espèces d'intérêt patrimonial.

Outre leurs modes de gestion en partie différents, marais communaux et marais privés ne présentent pas une structure similaire. Les marais privés sont en général de plus petite taille et encadrés de limes, à la manière d'un « bocage aquatique ». Les fossés sont assez discrets au sein des prairies, mais se repèrent tout de même par la végétation assez haute qui les accompagne. Si l'entretien des limes n'est pas effectué, une végétation ligneuse, des saules en particulier, commence à coloniser le milieu.



La végétation haute des bords de fossés permet parfois de les localiser, comme ici dans les marais de la Taute

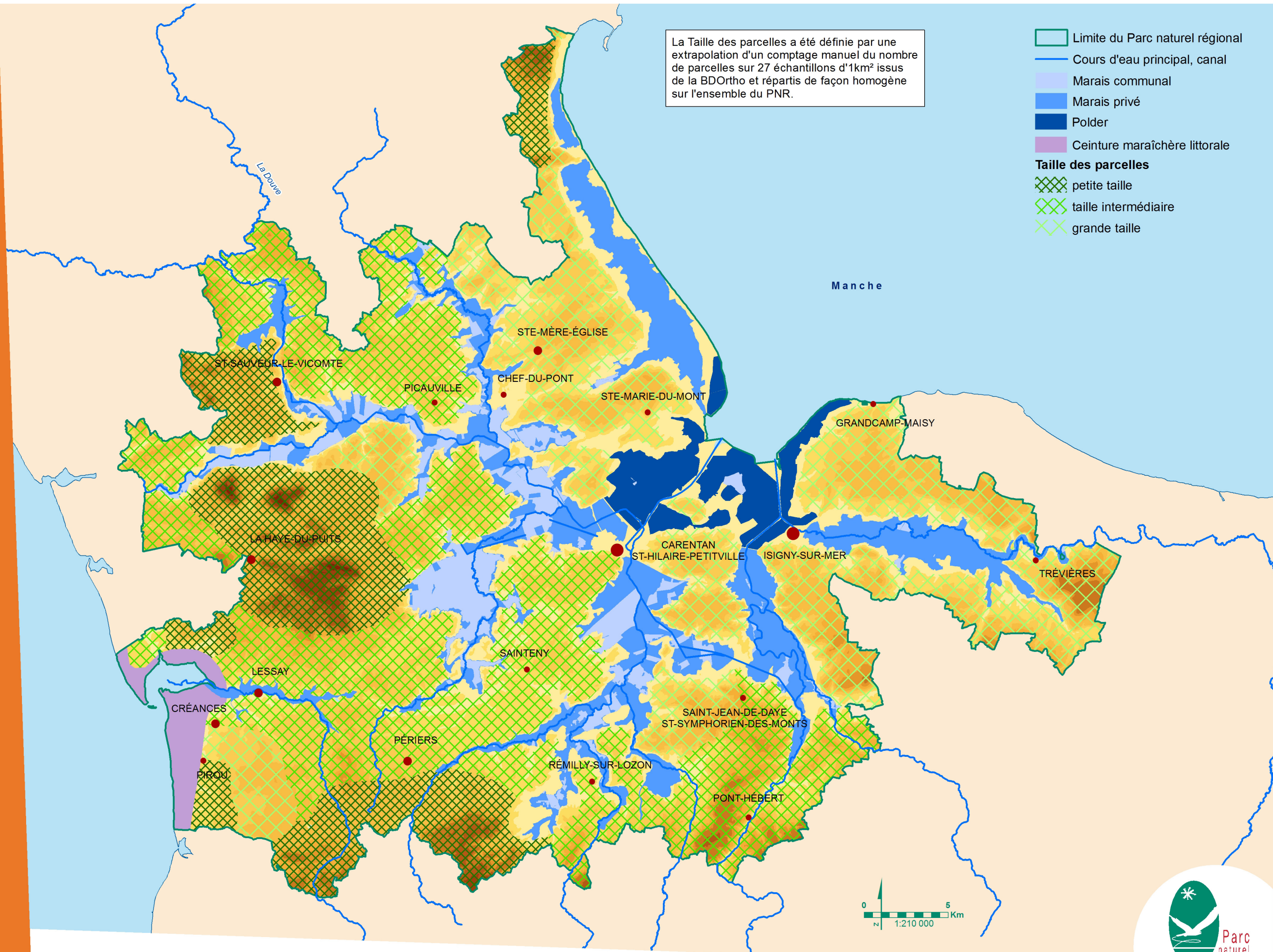
Un secteur est à mettre à part au sein du Bas-Pays, il s'agit des polders de la baie des Veys. Ces terrains agricoles ont été conquis sur les grèves et les vasières littorales par endiguements. Les travaux ont débuté au XVIII^{ème} siècle et se sont poursuivis jusqu'en 1972. La motivation ayant entraîné cette poldérisation était surtout économique, puisque cela permettait de valoriser de grandes surfaces de marais littoraux inexploités.

Aujourd'hui, 2 830 hectares de polders sont cultivés et pâturés. Il s'agit de terres essentiellement privées, où les parcelles de maïs et de blé côtoient les prairies intensives.



Les polders du secteur Est de la baie des Veys sont majoritairement cultivés. Ils s'accompagnent de grands silos, comme ici e arrière-plan.

Agriculture



La Taille des parcelles a été définie par une extrapolation d'un comptage manuel du nombre de parcelles sur 27 échantillons d'1km² issus de la BDOrtho et répartis de façon homogène sur l'ensemble du PNR.

- Limite du Parc naturel régional
- Cours d'eau principal, canal
- Marais communal
- Marais privé
- Polder
- Ceinture maraîchère littorale
- Taille des parcelles**
- petite taille
- taille intermédiaire
- grande taille



L'agriculture sur le Haut-Pays aujourd'hui

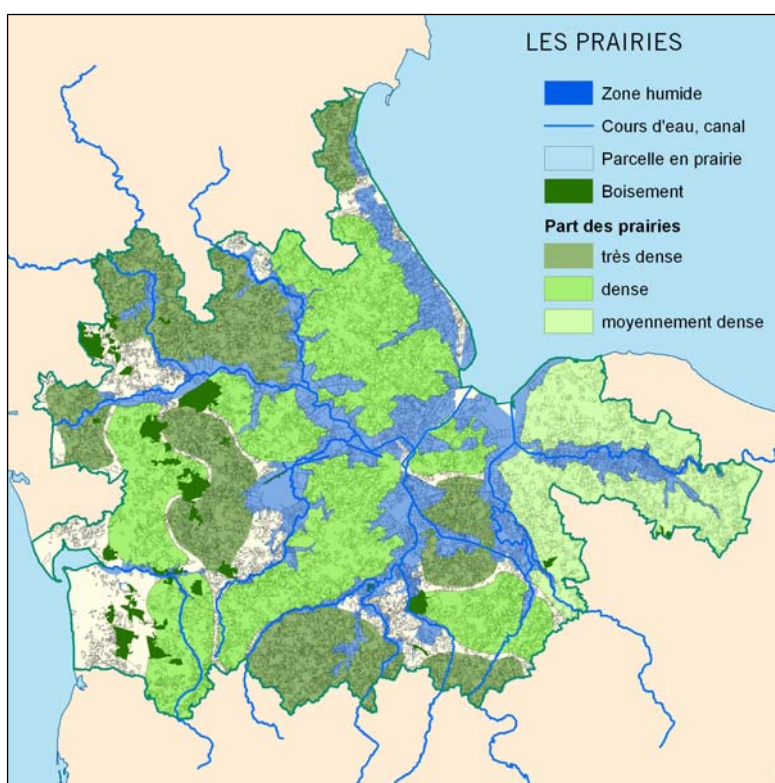
La production laitière domine sur une large partie du territoire, parfois accompagnée par d'autres filières d'élevage (viande bovine, production d'ovins, caprins ou autres herbivores).

Seules les communes littorales de l'Ouest se démarquent avec une part importante de maraîchage et de cultures céréalières. Il s'agit notamment de cultures de carottes des sables et de poireaux qui occupent les terrains sableux des mielles, à l'arrière du trait de côte. Ces cultures légumières se retrouvent également dans le Val-de-Saire, sur le littoral Est, mais de manière beaucoup plus anecdotique.



Exemple de culture de poireaux sur terrain sableux, ici sur la commune de Créances.

En dehors de ce secteur, la globalité du Haut-Pays est dominée par la prairie permanente associée à un réseau bocager encore bien présent. Cette domination des surfaces toujours en herbe est néanmoins moins importante qu'elle ne l'a été, du fait de la rentabilité d'une culture fourragère qui s'est développée après-guerre, le maïs. Le Haut-Pays, qui depuis le XVIII^{ème} siècle était essentiellement composé de petites prairies fauchées ou pâturées, présente aujourd'hui plus de diversité.



Autre élément ayant modifié l'aspect du parcellaire sur le Haut-Pays, il s'agit de la mécanisation et des remembrements qu'elle a induit. Néanmoins, concernant le remembrement, seule une partie des communes du Parc en a fait l'objet. On en compte une soixantaine sur les 150 qui constituent le territoire et aucune n'a été remembrée avant 1975, c'est-à-dire avant que ne soit appliquée la loi sur l'aménagement rural. Ainsi, ces travaux n'ont jamais entraîné de disparition complète des haies.

Bien que les productions soient homogènes sur le Parc, tous les secteurs ne présentent pas le même aspect et notamment pas la même densité de parcelles.

Les secteurs ayant maintenu des petites parcelles (plus de 80 parcelles au Km²) sont devenus assez rares dans le Parc. Généralement, au sein même de ces secteurs, de grandes parcelles peuvent être observées à côté de très petites. C'est par exemple ce que l'on peut constater de part et d'autre du Bois de la Poterie, sur la commune de Lithaire. Dans cette partie du Parc, les petites parcelles dominent globalement mais des îlots de grandes parcelles cultivées apparaissent par endroits.

Les secteurs à grandes mailles qui se caractérisent par un parcellaire au contraire peu dense (moins de 50 parcelles au Km²) sont généralement plus homogènes. Dans ces zones, qui occupent en majorité la moitié Est du Parc, toutes les parcelles présentent une dimension importante, qu'il s'agisse de cultures ou de prairies.

Enfin, la majeure partie du territoire présente une situation intermédiaire (entre 51 et 79 parcelles au Km²) avec soit des parcelles de taille moyenne, soit une juxtaposition de grandes et de petites parcelles ne faisant pas ressortir de caractère fort en matière de paysage.



Exemple d'une petite parcelle à Mobecq (à gauche), d'une parcelle intermédiaire à St-Aubin-du-Perron (au centre) et d'une parcelle de grande taille au Désert (à droite)

Quelle que soit leur surface, toutes les parcelles au sein du Parc s'accordent sur un point, l'importance de la clôture et du portail. Sur le Haut-Pays, en plus des haies qui assurent un rôle de barrière autour de nombreuses parcelles, on retrouve régulièrement des clôtures faites de 3 rangées de fil barbelé et de poteaux en bois. Le plus caractéristique, en ce qui concerne ces clôtures, est la barrière de champ, que l'on observe systématiquement. Autrefois ces barrières étaient construites en bois. Aujourd'hui, elles sont souvent métalliques mais assurent le même rôle, y compris en termes de paysages.

Ces éléments particuliers du paysage bocager tendent cependant à disparaître dans les secteurs de cultures. Autour des parcelles de blé et de maïs, les clôtures ne sont plus aussi systématiques, parfois il ne reste que la barrière et l'ancien talus.

Cette matérialisation de la propriété se retrouve également autour des habitations individuelles.

LES ELEMENTS CLES DU PAYSAGE RURAL

Le Parc présente un paysage à dominante rurale, structuré en grande partie par des éléments naturels qui sont gérés ou entretenus par l'homme. Ces éléments sont les haies, les prairies, les bois, les cours d'eau ou encore les marais. Associés les uns aux autres, ils forment un réseau écologique qui constitue un squelette au paysage, en plus de la topographie, de la géologie ou de l'occupation humaine. L'analyse spécifique de chacun de ces éléments et de leur rôle dans le paysage pourra être utile lors d'opérations visant à rétablir certaines continuités dans des secteurs ayant perdu de leur caractère.

L'arbre sur le Haut-Pays

L'une des principales caractéristiques du plateau sur le Parc est le rôle majeur des arbres dans le paysage malgré la quasi-absence de forêt. Les végétaux ligneux sont présents sur la totalité du Haut-Pays, mais essentiellement sous une forme peu dense, les haies.

Les haies bocagères

Ces haies sont présentes sur tout le territoire du Parc, à l'exception des marais ouverts.

Leur composition botanique est aujourd'hui assez similaire quel que soit le secteur du Parc, avec une domination des chênes et des frênes. Historiquement, des contrastes existaient au sein du territoire avec des secteurs spécifiques, notamment le Plain et le Bessin. Ces deux régions, qui avant le XVIII^{ème} siècle étaient des campagnes découvertes, ont été plantées lorsque les terres furent mises en herbe. L'orme fut alors planté au sein de l'intégralité des haies. Taillé en émonde, il procurait du fourrage aux agriculteurs. Cette essence était alors caractéristique des secteurs plutôt littoraux. Le chêne pédonculé dominait, quant à lui, dans le bocage du centre du territoire. Avec la graphiose les ormes ont été éliminés du bocage. Depuis, le frêne tend à le remplacer. On le trouve parfois associé au chêne. De nombreuses autres essences s'observent également et accompagnent ces variétés dominantes : châtaignier, merisier, etc.

La strate arbustive présente également une composition homogène sur l'intégralité du Haut-Pays : aubépine, prunellier, ronce, sureau noir, érable champêtre, etc. Le noisetier est également présent. On ne le trouve pas, néanmoins, à l'Est du parc, sur les terrains calcaires.

Ces différents végétaux apportent des teintes variées aux haies :

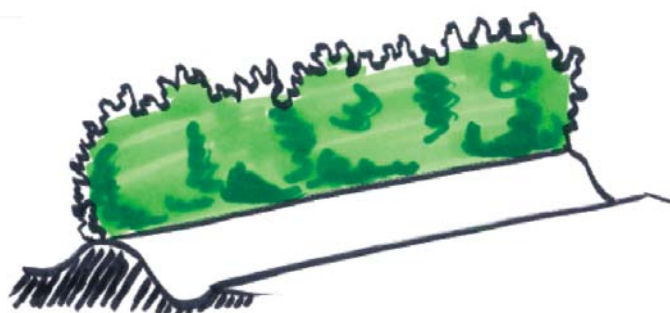
- un vert sombre pour le chêne ;
- un vert clair et frais pour le frêne ;
- une floraison blanche printanière pour le prunellier et l'aubépine ;
- une floraison jaune pour le genêt et l'ajonc que l'on retrouve dans les landes ;
- etc.

Les haies étaient traditionnellement plantées sur talus et associées à un fossé. Une strate arbustive constituait systématiquement la base de la haie et était surmontée d'une strate d'arbres émondés (Plain - Bessin) ou élagués.

Aujourd'hui, un même secteur peut présenter différentes formes de haies et tous ces profils peuvent exister sur le territoire :

- Les haies sur talus :

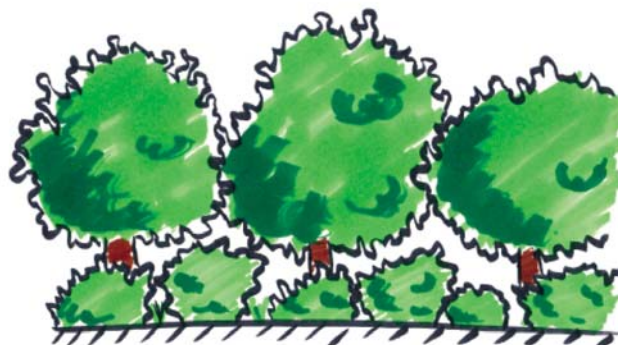
Les haies gardant la caractéristique d'un haut talus et d'un fossé sont généralement celles qui se trouvent en bord d'une route ou d'un chemin (piste équestre, sentier de randonnée, etc.). Ces haies sont en général opaques, le front végétal est serré, et sont associées à un talus. Ces formations donnent un caractère très fermé et plutôt impressionnant, en particulier lorsque la végétation de la voie est haute (plus de trois mètres). Parfois, elles forment même un tunnel végétal autour de la route. A l'intérieur des parcelles, les talus sont beaucoup plus discrets. Cela vient du fait que les agriculteurs n'accordent plus le même temps à l'entretien des haies, faute de main d'œuvre notamment, et par conséquent, ne relèvent plus la terre des talus. De plus, pour des raisons de coût et de main d'œuvre, les haies actuellement créées se font à plat, sauf si elles ont un rôle de lutte contre l'érosion.



Talus Fossé

- Les haies double-strate continues :

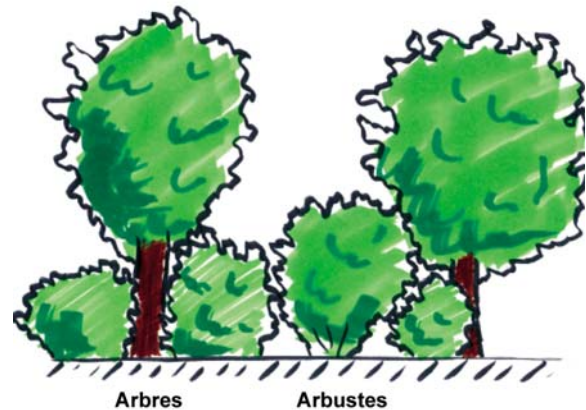
Ces haies peuvent atteindre une dizaine de mètres de haut et sont généralement assez larges puisque entretenues de façon peu fréquente. Les arbres de haut-jet présentent un tronc massif et assez haut, signe d'un entretien régulier par le passé. Ainsi, il s'agit d'un front très opaque, surtout lorsque les arbres sont en feuilles, ce qui donne un paysage plus ou moins fermé en fonction de la taille des parcelles.



Si la strate arbustive est toujours très continue, la strate arborée l'est un peu moins. Il s'agit souvent d'une succession de tronçons double-strate continus plutôt que d'un réseau complet.

- Les haies double-strate discontinues :

Ces haies sont de plus en plus fréquentes et sont le signe de l'évolution des usages locaux. Ces haies montrent un profil très irrégulier, parfois entrecoupé de trouées où même la strate arbustive a disparu. Ces haies ont donc tendance à ouvrir le paysage de manière confuse, quelle que soit la taille des parcelles.

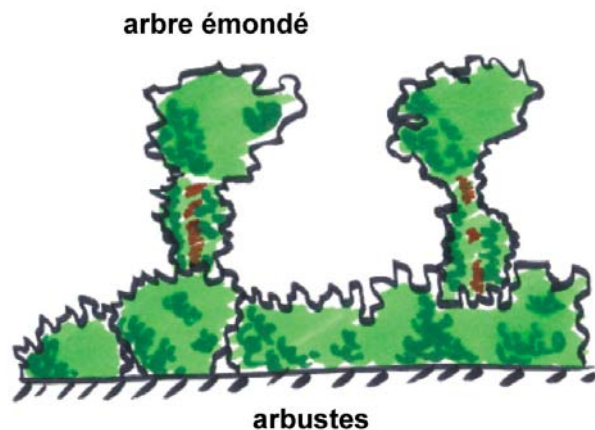


- Les haies parsemées d'arbres émondés :

Ces haies composées de deux strates ont un aspect beaucoup moins opaque que les précédentes, en particulier lorsque la taille a récemment été effectuée.

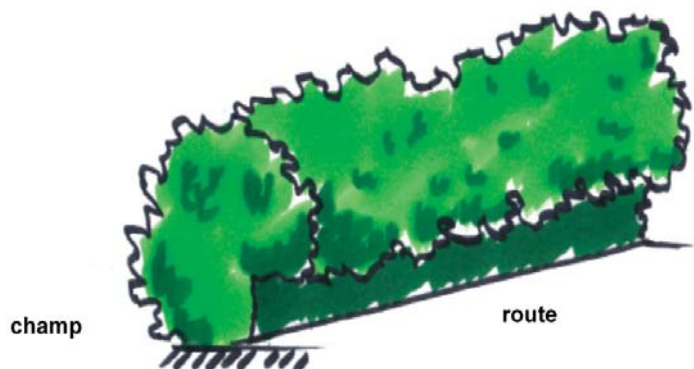
Il s'agit d'une forme de haie plutôt spécifique du Bessin. Elle l'était également dans le Plain avant l'épidémie de graphiose.

Néanmoins, ces haies sont assez peu représentées dans le Parc, soit parce que la strate arborée a disparu, soit parce que l'entretien est moins fréquent et que les arbres ne présentent plus la forme si particulière des émondés.



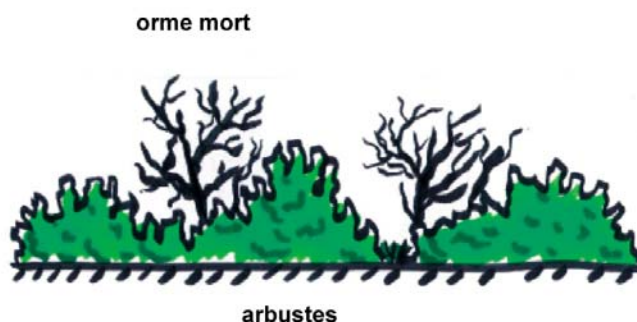
- Les haies arbustives non taillées :

Ces haies sont plus basses que les précédentes, mais garantissent tout de même un front opaque haut d'environ 5 à 10 mètres. Les plus hauts spécimens (noisetiers, érables champêtres, etc.) apportent du volume à ces haies, ce qui tend à les confondre avec les haies double-strate. Lorsqu'elles prennent place le long des routes, leur partie basse est souvent taillée sévèrement au contraire de la partie haute.



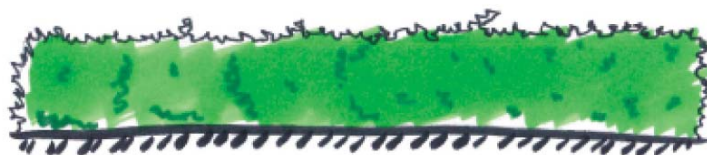
- Les haies arbustives dégradées :

Ces haies constituées de prunelliers et d'ormes morts se retrouvent essentiellement dans le Plain ainsi que dans le Bessin et sur le littoral Ouest. La disparition des ormes, qui dominaient très largement dans ce premier secteur, a créé des trouées dans les haies. Elles présentent aujourd'hui un profil discontinu.



- Les haies basses taillées sévèrement :

Ces haies basses sont similaires à un mur végétal. Haute d'à peine un mètre, ces formations végétales créent un paysage ouvert où le réseau bocager est facilement lisible.



On retrouve ce type de haie au bord de nombreuses routes. Placée sur un talus, elles ne permettent tout de même pas d'observer le paysage au-delà.

- Les autres formes :

Au-delà de ces formes les plus courantes, on retrouve des haies intermédiaires dans le paysage du Parc telles que des haies basses taillées sévèrement où l'on retrouve par endroits quelques arbres de haut-jet.

Dans ces secteurs très localisés, on peut également observer des arbres taillés en têtard ou des alignements d'arbres de haut-jet plantés récemment.



Saules têtards au bord du marais de Rouges Pièces



Haie basse taillée ponctuée d'arbres de haut jet

Ces différentes formes de haies ne sont pas spécifiques de secteurs géographiques et en règle générale, plusieurs types de haies se côtoient.

Toutefois, on peut repérer des grandes tendances dans le Parc. On retrouvera notamment les haies comportant une strate arborée plutôt dans la partie Sud du Parc. A l'extrémité Sud, les haies double-strate sont même continues et dominent le paysage.

Au contraire, au Nord du territoire, les haies sont principalement basses, soit laissées libres et dans ce cas d'apparence dense et touffue, soit taillées sévèrement, fabricant un paysage plutôt jardiné.

Les haies comprenant des arbres émondés s'observent essentiellement dans la partie Sud-Est du Parc, dans le Bessin mais également entre les marais de la Vire et de la Taute. Il ne s'agit pas, néanmoins, d'une forme majeure des haies et ces arbres apparaissent plus comme des traces du paysage passé plutôt que comme l'image classique du paysage actuel.

En matière de continuité du réseau bocager, différents secteurs peuvent également se distinguer en fonction de la densité de haies qu'on y observe, indépendamment de la forme de ces haies :

- Secteur au bocage très dense et continu :

Ce secteur se résume aujourd'hui à des poches de bocage dense plutôt qu'à de grandes zones. Il se caractérise par une surface occupée par les haies supérieure à 20 ha/km², en moyenne. On retrouve de tels espaces plutôt à l'Ouest du Parc, autour de La-Haye-du-Puits et Saint-Sauveur-le-Vicomte, ainsi qu'au Sud-Ouest du territoire.

Le réseau de haies est alors bien continu, et ce sur deux strates. Les seules sources de discontinuités sont les routes et les cours d'eau (marais du Gorget par exemple).

Il s'agit également d'un secteur où les parcelles sont plutôt petites, on y recense généralement plus de 80 parcelles/km². Elles sont toutes encadrées de haies sur 3 voire 4 côtés. Les parcelles cultivées sont peu nombreuses dans ce secteur où les prairies dominent très largement.



Exemple de discontinuité du bocage créée par les marais du Gorget.

- Secteur au bocage moyennement dense :

Ce secteur compte une surface moyenne occupée par les haies oscillant entre 14 et 20 ha/km². Il s'agit de petites zones en périphérie des précédentes, où le réseau de haies est beaucoup moins dense. On y observe une certaine continuité, mais une même haie n'est en général en lien qu'avec une voire, au maximum, deux autres haies. De ce fait, tout arrachage est susceptible de créer une discontinuité.

On y observe beaucoup plus de fragments de haies, quelques arbres par exemple. Au niveau paysager cela permet de garder une présence arborée relativement importante mais de nombreuses ouvertures caractérisent alors le paysage.

Il ne s'agit pas forcément d'un secteur où les cultures sont très présentes. Les parcelles sont de tailles assez variées. Autour de Pont-Hébert, on observe plutôt des parcelles de taille moyenne, toutes assez semblables. Entre la Douve et le Merderet, les caractéristiques sont différentes. De petites parcelles en côtoient des plus grandes, ce qui donne une juxtaposition de micro-secteurs fermés et de micro-secteurs ouverts. Les discontinuités ne sont, alors, plus uniquement les voies routières mais également l'émergence de grandes parcelles de culture accolées, autour desquelles toutes les haies auraient été arrachées.



Exemple de juxtaposition d'un îlot fermé et d'un îlot ouvert.

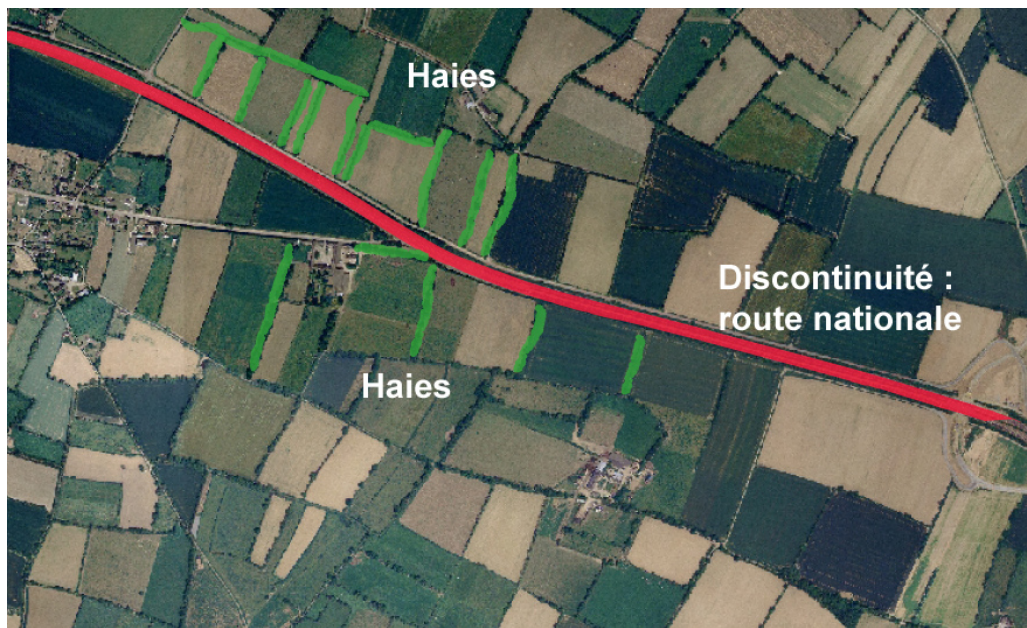
- Secteur au bocage peu dense :

Trois zones présentent un bocage particulièrement lâche, on les trouve en particulier à l'Est du Parc. Il s'agit des plateaux du Bessin et du Plain, du secteur des landes autour de Lessay et d'un secteur à l'Ouest des marais de la Taute. Dans ces zones, la surface moyenne occupée par les haies est inférieure à 14 ha/km².

Dans le Plain et le Bessin, les parcelles sont de taille importante et lorsqu'elles sont encadrées de haies, ce n'est que sur un à deux côtés. Ainsi, le réseau de haies n'est plus systématiquement continu, en particulier en ce qui concerne la strate arborée.

Dans le secteur de Lessay, cette faible densité s'explique par la présence importante de boisements et de quelques landes ainsi que par la mise en place de grandes parcelles cultivées, au bord des pinèdes, autour desquelles les haies sont peu présentes. Ainsi, cette bande de bois et de cultures de maïs crée une rupture importante dans le réseau bocager de l'Ouest du Parc, alors que de part et d'autre le réseau est dense.

Autour des marais de Sèves, on observe une juxtaposition de grandes parcelles de cultures, très présentes pour le Parc, et de petites parcelles de prairie. Autour des cultures les haies sont peu présentes, ce qui crée de gros secteurs de discontinuité dans le bocage. Les haies existantes sont, de plus, souvent parallèles les unes aux autres, mais peu de formations transversales ont été maintenues.

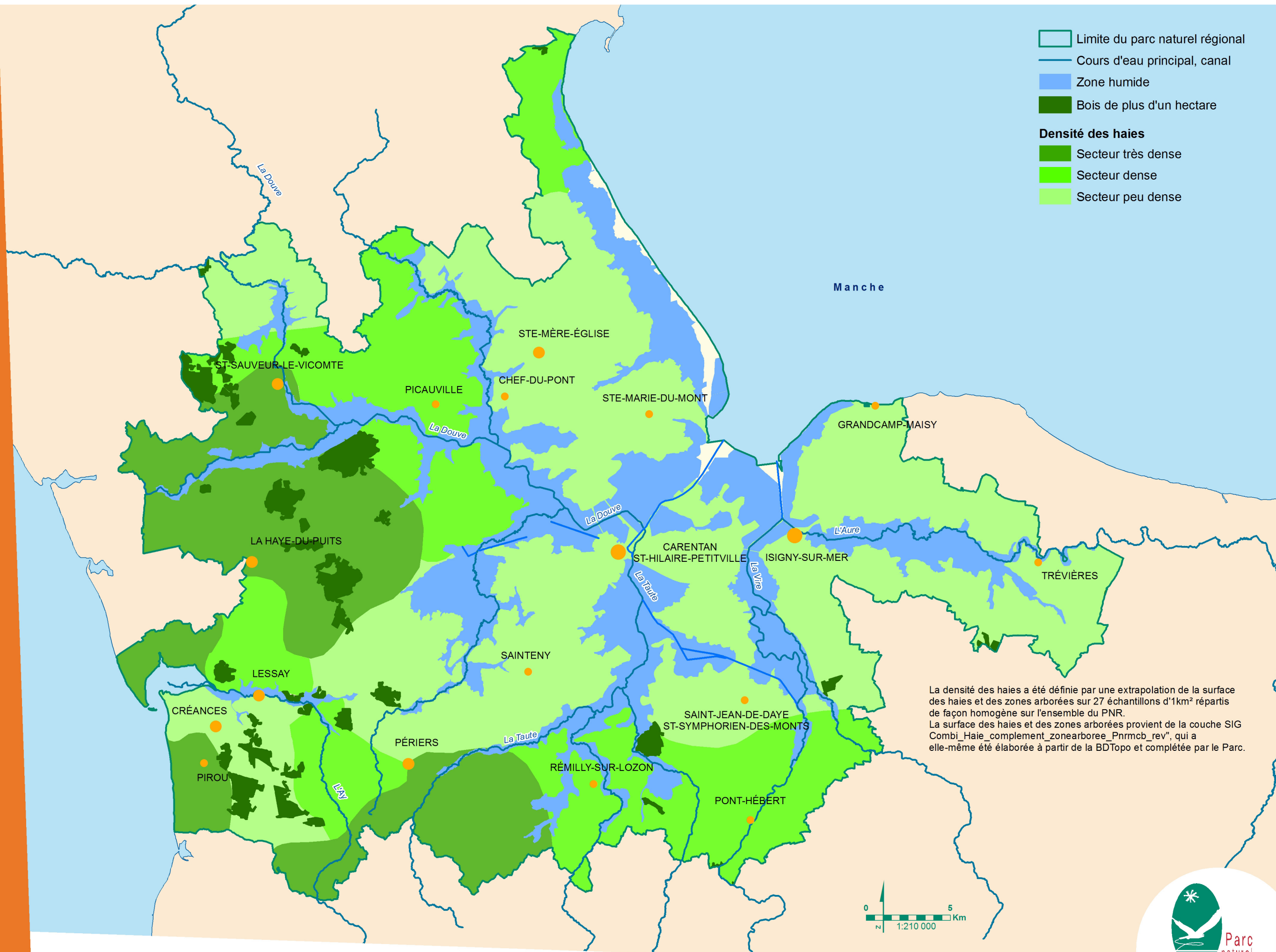


Exemple de bocage ouvert, dans le Bessin, et discontinuité créée par la route nationale.

D'une manière générale, les principales sources de discontinuités des haies sur le Parc sont :

- les axes routiers, qui constituent des ruptures de petite ampleur ;
 - les marais, qui créent des ruptures assez importantes, de plusieurs kilomètres parfois ;
- les zones de cultures continues, où la haie n'a pas trouvé sa place.

Continuité bocagère



La densité des haies a été définie par une extrapolation de la surface des haies et des zones arborées sur 27 échantillons d'1km² répartis de façon homogène sur l'ensemble du PNR.
La surface des haies et des zones arborées provient de la couche SIG Combi_Haie_complement_zonearboree_Pnrmcb_rev", qui a elle-même été élaborée à partir de la BDTopo et complétée par le Parc.

Les bois et les forêts

Les bois sont peu présents sur le territoire du Parc. On les trouve essentiellement dans la partie Ouest, au niveau de Saint-Sauveur-le-Vicomte, la Haye-du-Puits et Lessay.

En dehors de ces zones, on trouve peu de boisement important (de plus de un hectare). On peut simplement mentionner le Bois de Hommet (Le Hommet d'Arthenay), le Bois de la Bougelle d'Elle (Lison) ou enfin les boisements de la commune de Bernesq.

Ces boisements présentent quelques similitudes entre eux. Outre les essences qu'on y recense, on peut noter la localisation de nombreux toponymes ayant trait aux landes à proximité des bois :

- Bois du secteur de Saint-Sauveur-le-Vicomte : la Lande Coron, la Lande, les Landelles, etc. ;
- Bois de Limors (Varenguebec) : le Bord de la Lande ;
- Bois du secteur de La-Haye-du-Puits : la Lande, Blanchelande, Village de la Lande, etc.
- Bois du secteur de Lessay : les Landes, Landes de Lessay, La Lande, etc.
- Bois des secteurs Est du Parc : la Landelle, la Lande, les Landes, Landes de Fierville, etc.

Ces toponymes indiquent généralement une pauvreté des sols sur lesquels ils se trouvent. L'affectation de ces parcelles en boisement pourrait être une valorisation de terres incultes.

On retrouve les bois au niveau de trois types de localisation :

- les monts gréseux : dans le paysage, les arbres participent à mettre en exergue ces collines. Il s'agit plutôt de bois feuillus ;
- les landes : plantées de pins maritimes au XIX^{ème} siècle, il s'agissait alors de produire des poteaux en bois. Ces pinèdes marquent fortement le paysage, en le fermant au contraire des landes à ajoncs et bruyères ;
- les coteaux au bord des marais : ces boisements, situés à des points très éloignés les uns des autres, contribuent au contraste important entre les marais ouverts et les coteaux fermés et augmentent l'effet du dénivelé.



Exemple de forêt de feuillus, celle du mont Etenclin



Plantation de cyprès sur les anciennes landes de Lessay

Les landes

Les landes basses, à ajoncs et bruyères, prenaient place essentiellement autour de Lessay. Lorsque Jules Barbey d'Aureville les décrit au XIX^{ème} siècle, dans son roman *l'Enfermée*, il parle d'un « désert normand où l'on ne rencontrait ni arbre, ni maison, ni haie, ni trace d'homme ou de bête ... ». Aujourd'hui, le secteur de ces anciennes landes arbore une image différente, où les arbres sont au contraire très présents.

Des anciennes landes rases, il ne reste que quelques très petites parcelles. La majorité de cet espace a été plantée de conifères au début du XX^{ème} siècle, certains secteurs ont été urbanisés, notamment pour l'aménagement de l'aérodrome, et de grandes parcelles sont aujourd'hui cultivées grâce au drainage et aux amendements apportés. Les ajoncs et bruyères occupent par petites touches la strate basse des boisements de cyprès de Lawson et rappellent l'ancien paysage qui dominait jadis.

La lande s'observe plus facilement sur le mont de Doville, où ajoncs et bruyères dominent toujours le paysage.



Sous bois de fougères sur les anciennes landes de Lessay plantées de cyprès



Lande rase à bruyères et ajoncs sur le mont de Doville

Les vergers

Les vergers font partie de l'image classique de la Normandie. Traditionnellement on les trouvait accolés aux bâtiments des fermes, sous forme de pré-vergers pâturés. A partir de la période après-guerre, les vergers ont commencé à être arrachés par manque de débouchés économiques.

Au sein du Parc, même si des vergers sont présents sur tout le territoire, on les remarque surtout dans les communes de l'extrémité Sud où ils sont beaucoup plus fréquents, ainsi que sur la partie Sud et l'extrémité Est du Bessin.

Sur les communes de Feugères ou du Mesnilbus, au Sud du Parc, chaque hameau est encore associé à un verger, plus ou moins important. Il s'agit souvent de plantations hautes-tiges ou demi-tiges, même si les plantations récentes sont parfois faites en basses-tiges. Cette présence des vergers procure une atmosphère très champêtre et bucolique au paysage, en particulier au printemps, période de floraison, ou à l'automne, lorsque les fruits apparaissent.

Dans le Bessin, les vergers occupent des parcelles plus grandes et ne sont pas systématiquement accolés à un hameau. Les arbres sont plantés en ligne et les demi-

tiges ainsi que les basses-tiges sont plus courantes. Dans ce secteur, il s'agit plutôt d'une production fruitière que d'une culture vivrière. En matière de paysage, ces vergers amène une diversification intéressante sur les parcelles mais ne produisent pas un charme identique à ce qui s'observe dans les communes du Sud du Parc.

Sur le reste du territoire, les vergers sont beaucoup moins nombreux et il ne reste en général que deux ou trois arbres, faute d'entretien.



A droite sur la photo, un verger est accolé à une habitation, à St-Aubin-du-Perron



Exemple de verger demi-tige à Mandeville-en-Bessin

Les vallées et les marais dans le Bas-Pays

Les principaux cours d'eau du Parc irriguent l'ensemble du territoire sous forme de larges vallées où sont localisés les marais. Il s'agit de cuvettes particulièrement plates, occupées par des prairies, au milieu desquelles coulent l'Aure, la Vire, la Taute, l'Ay, la Sèves, le Gorget, la Douve ou le Merderet. Seule exception, les marais arrière-littoraux qui ne se caractérisent pas par un cours d'eau particulier mais par un ensemble de petits ruisseaux.

Les paysages des marais sont assez similaires les uns aux autres et varient surtout avec la largeur de la vallée. Les marais se distinguent également selon la nature de leur sol. Certains marais sont essentiellement constitués par des sols tourbeux, c'est le cas dans les vallées de la Taute, de la Sèves et du Gorget. La tourbe correspond à des sols peu oxygénés, saturés en eau de façon presque permanente, avec une acidité assez élevée. Ils sont donc pauvres en bactéries et la matière organique s'y décompose très lentement. Le processus de turbification a essentiellement eu lieu au sein du Parc de - 8 000 à - 2000 ans avant J.C., mais continue encore aujourd'hui dans certains marais situés en amont, comme ceux de la Sangsurrière, entre La Haye-du-Puits et Saint-Sauveur-le-Vicomte. Les espèces composant la tourbe varient en fonction des secteurs et peuvent donner des tourbes blondes, brunes ou noires, plus ou moins acides.

Les vallées de la Vire, de l'Aure, les marais arrière-littoraux ainsi que les parties amont des marais de la Douve et de la Taute sont caractérisés par des sols minéraux. A ces endroits, les sols tourbeux ont été recouverts par des dépôts de matière minérale (argile, limon) issus de l'érosion des sols du Haut-Pays et amenés avec les eaux de ruissellement, ou bien par des alluvions apportées lors des inondations. Ces sols composés d'argiles et de limons présentent un apport en éléments nutritifs plus important que la tourbe. Entre ces deux types de sol, des intermédiaires s'observent, faisant varier

la couverture végétale. On en observe notamment dans la partie aval de la Douve ou dans les marais du Merderet.

Ces variations de sol ont des effets sur la nature des végétaux qu'on y recense. Néanmoins, au niveau paysager, cette variété floristique se ressent peu, en particulier en dehors des périodes de floraison. Au niveau de la palette de couleurs les marais minéraux semblent arborer un vert légèrement plus laiteux, mais d'une manière générale le visiteur retiendra le vert éclatant qui caractérise tous les marais et qui contraste avec le vert sombre des coteaux. La variété des nuances vient alors plus de la différence de gestion entre les parcelles (pâturage, fauche, fertilisation, etc.) que de la nature du sol.



Différentes nuances de vert s'observent au sein d'un même marais, ici dans la vallée de l'Aure



Dans la vallée tourbeuse de la Taute, les teintes des prairies sont plus foncées mais contrastent toujours avec les saules

Deux exutoires seulement permettent aux principaux cours d'eau de s'évacuer vers la mer. Ils présentent tout les deux des caractéristiques assez différentes. A l'Ouest, l'Ay se jette dans la Manche par le havre de Lessay, vaste estuaire en comparaison avec le petit fleuve côtier. Il s'agit d'un espace de sable et de vase situé à l'arrière du littoral et qui ne s'ouvre vers la mer qu'à travers une mince ouverture dans le cordon de dune. Cela forme un paysage d'herbus et de vasière assez isolé du reste du territoire. A l'Est, la Douve et la Taute, via le canal de Carentan, ainsi que la Vire, dans laquelle se jette l'Aure, rejoignent toutes la mer dans la baie des Veys. Ce vaste estuaire présente des milieux assez similaires au havre (vasières et prés-salés) mais est complètement ouvert sur la Manche. A l'arrière de ces exutoires, les dépôts de tange apportent de la richesse agronomique aux terrains qui sont valorisés par l'agriculture.



L'ouverture du havre de Lessay vers la mer est visible à l'horizon, encadrée par les dunes



D'importantes vasières occupent l'estuaire de la baie des Veys

Ces grandes zones humides sont peu fragilisées par des discontinuités en raison des contraintes qu'elles imposent. Seuls les axes routiers forment des barrières paysagères, en particulier lorsqu'ils sont accompagnés d'alignement d'arbres.

Les vallées secondaires sur le Haut-Pays

Sur le Haut-Pays, de nombreux ruisseaux et rivières irriguent le territoire avant de rejoindre les principaux cours d'eau. Ces vallées de faible envergure jouent un rôle qui peut être assez important dans le paysage. Elles induisent notamment des variations de la topographie qui animent les vues. Ces mouvements de terrain peuvent être très amples et dans ce cas n'être perçus qu'à grande échelle. Toutefois, ils créent toujours une petite variation des vues, notamment lorsqu'une percée visuelle est possible entre les haies.

Les ruisseaux sont en général assez discrets, d'autant plus qu'ils sont souvent accompagnés de végétation spontanée (arbustes tels que les saules) ou de plantations telles que des peupliers. Les fonds de vallées sont, de plus, généralement peu mis en culture et gardent un réseau de haies assez important, faisant ressortir une ambiance intimiste.



Exemple de vallée secondaire au Nord de Périers. Bien que le ruisseau soit discret, les prairies qui l'accompagnent et le léger vallonnement induit suffisent à intercepter le visiteur.

Les prairies sur l'ensemble du territoire

La prédominance des prairies constitue un caractère fort des paysages du Parc. Que ce soit dans le Bas-Pays, où il s'agit de prairies humides continues, ou sur le Haut-Pays, où elles sont entrecoupées de haies et de cultures, les prairies donnent au territoire son image verdoyante.

Ces éléments du paysage ont un aspect plutôt homogène, quelle que soit leur localisation. Elles présentent le plus souvent un vert tendre, plus ou moins teinté de nuances blondes en fonction de la saison et de la présence de hautes graminées.

LES FORMES URBAINES

Le Parc présente un territoire rural au sein duquel le mitage de l'habitat est très important. En termes de fonctionnement générale du territoire, les 150 communes du Parc s'organisent autour des 12 pôles urbains présentés en début d'analyse.

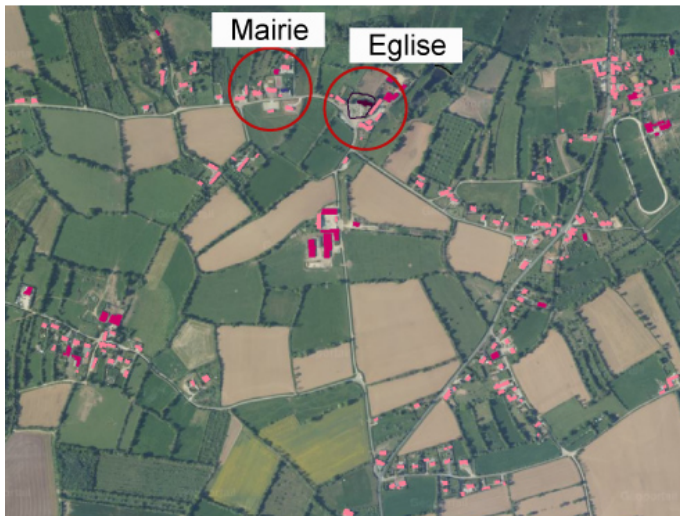
Hiérarchie des ensembles d'habitat

Le hameau

Il s'agit de la plus petite forme urbaine que l'on rencontre dans le Parc, elle est particulièrement répandue. Au XIX^{ème} siècle, le hameau était le principal mode d'implantation du bâti, ce qui explique l'organisation que l'on peut observer aujourd'hui.

Le hameau est composé d'un unique corps de ferme ou de quelques maisons regroupées, une dizaine au maximum. Il est dépourvu d'espace public ou de lieux de vie sociale, ce qui le différencie du bourg. On y observe parfois l'implantation de pavillons, soit accolés à un hameau existant soit venant créer un nouveau lieu-dit. Leur architecture plus contemporaine, qui ne tient généralement pas compte des traditions, perturbe la lisibilité des hameaux.

Au sein du Parc, certaines communes sont constituées uniquement de ce type de forme urbaine. Le lieu-dit au sein duquel se trouvent l'église ou la mairie est alors qualifié de bourg bien qu'il n'en n'ait pas les caractéristiques urbaines (la continuité du bâti par exemple). La commune des Moitiers-en-Bauptois ou celle du Mesnil-Véneron présentent par exemple ce type de structure.



Ci-contre : photo aérienne de la commune des Moitiers-en-Bauptois.

La disposition du bâti (habitations en rose pâle et commerces ou activités en rose foncé) montre un ensemble très peu dense organisé sous forme de petits écarts. Les routes communales guident l'évolution de l'urbanisation.

Ci-dessous : photo des abords de l'église de la commune du Mesnil-Véneron.

Il est difficile dans ce type de bourg-hameau de créer des espaces de vie collective.



Le bourg peu dense ou village

Ce type de structure urbaine est plus conséquente. Elle est dotée d'un minimum de vie sociale : un espace public, un commerce ou encore un équipement. A la différence des communes uniquement constituées de hameaux, celles-ci présentent un contraste entre la superficie de leur bourg et celle de leurs lieux-dits.

Au sein du bourg peu dense, le bâti est regroupé autour de l'église ou de la mairie. L'organisation urbaine est caractérisée par la présence de dents creuses entre les constructions (parcelle en prairie par exemple), par le retrait par rapport à la rue de certains édifices, voire par l'orientation de leur façade dans un axe différent de celui de la rue. De ce fait, l'identité de bourg n'est pas fortement marquée et la rue n'apparaît pas comme un lieu de vie, plutôt comme une voie de desserte des habitations.

Ces bourgs de petite envergure voient s'implanter de nouvelles constructions sur leurs franges. Il s'agit le plus souvent d'opérations individuelles, qui n'apparaissent pas dans le cadre d'un lotissement.

Au sein du Parc, ces bourgs peu denses sont très fréquents parmi les communes assez peu peuplées.



Ci-contre et ci-dessous : commune de Saint-André-de-Bohon

L'implantation du bâti (habitations en rose pâle et commerces ou activités en rose foncé) dans le bourg montre un regroupement d'édifices plus important que dans un hameau. La densité d'habitat reste toutefois assez limitée.

Concernant l'urbanisation en cours, de nombreuses dents creuses seraient à urbaniser de manière privilégiée plutôt que la périphérie du bourg.



Le gros bourg

Entre ville et village, le gros bourg est une petite agglomération qui se distingue de la précédente par la présence de commerces et de services. Le bâti y est plus étendu que dans les villages. Il s'agit le plus souvent de communes attractives où la population s'élève à près de 1°000 habitants.

La densité urbaine est plus élevée dans ce type de bourg que dans le précédent, avec des édifices accolés dessinant de véritables rues. Les habitations au cœur du bourg s'élèvent généralement à plus de deux niveaux. La structure du bourg est ainsi cohérente et bien lisible, les rues peuvent offrir des perspectives guidant le visiteur.

Quelques extensions s'étirent en bordure du bourg ancien, le long de ses axes d'entrée et de sortie. Ces lotissements perdent généralement en densité et en harmonie (architecture ne tenant pas compte des traditions, implantations, orientations variées, etc.).

En raison du caractère rural du territoire du Parc, certains chefs-lieux de canton présentent cette forme urbaine (Trévières, Saint-Jean-de-Daye). Ils accueillent alors un nombre plus important de services, tels qu'un collège, une gendarmerie, etc.



Ci-contre et ci-dessous : commune de Créances

La densité de bâti (habitations en rose pâle et commerces ou activités en rose foncé) plus importante favorise l'identité de bourg et met en valeur l'espace public comme un lieu de vie collective.

Toutefois, l'urbanisation en cours reste guidée par les voies routières et les opérations nouvelles ne sont pas toujours reliées au centre-bourg par des liaisons piétonnes.



La ville

Théoriquement, une ville est un ensemble urbain dense, d'au moins 2°000 habitants, qui concentre des emplois, des activités socio-culturelles, des services variés. Dans un contexte rural, les villes jouent un rôle important dans la fourniture de commerces et de services de proximité pour de nombreuses communes alentours. Au sein du Parc, certaines communes présentent les caractéristiques de cette forme urbaine bien que leur niveau de population n'atteigne pas 2°000 habitants (Pont-Hébert, La Haye-du-Puits, Sainte-Mère-Eglise).

De manière plus marquée encore que dans les gros bourgs, la structure urbaine des villes est caractérisée par une forte densité et une continuité des façades, en particulier dans le centre ancien.

De petits quartiers se démarquent généralement : centre ancien dense, étalement urbain en bordure, zones d'activités, etc. Plusieurs agrandissements peuvent être observés, ils illustrent leurs époques de construction. Il s'agit le plus souvent de lotissements comportant uniquement des habitations individuelles pavillonnaires, parfois en rupture avec le centre-ville ancien.



*Ci-contre : photo aérienne de la commune de la Haye-du-Puits
La disposition du bâti montre la différence de densité entre le centre-ville ancien et les lotissements actuels. On observe ainsi le grignotage des terres agricoles.*

Ci-dessous : photo de l'urbanisation à Pont-Hébert. Il s'agit d'un exemple de quartier uniquement destiné à l'habitat.



Structure des centre-bourgs

Quelle que soit la taille des bourgs, plusieurs types de développement peuvent être mis en exergue au sein du Parc :

- bourg organisé autour de l'église ou de la mairie : le noyau dense de l'urbanisation rayonne autour de cet édifice qui apparaît alors en ligne de mire depuis les rues d'accès ;
- bourg organisé autour d'une place principale : le noyau ancien s'est développé autour d'un espace public « vide » à proximité duquel se trouvent les différents équipements ou lieu d'accueil ;
- bourg organisé autour d'un axe de circulation : le noyau ancien est linéaire et s'est développé autour d'un axe. Parfois le développement urbain s'est mis en place sur des axes parallèles ce qui épaissit le bourg ;
- bourg organisé autour d'une intersection : le noyau ancien est formé autour d'une intersection. Le bâti s'est développé le long de plusieurs voies de communication formant un rayonnement de rues autour d'un croisement.



De gauche à droite : bourg de Sainte-Marie-du-Mont organisé autour de son église, bourg du Breuil-en-Bessin organisé autour d'une route et bourg de Neuville-au-Plain autour d'une intersection

De nombreuses communes présentent des structures intermédiaires entre ces différentes organisations. On retrouve assez souvent, par exemple, une association entre les deux premières catégories.

L'organisation des bourgs est également influencée par la dimension des différents espaces. On différencie en particulier :

- les structures anciennes, au sein desquelles les rues sont assez étroites ;
- les structures de la Reconstruction, où les voies et les espaces publics ont été élargis ;
- les structures contemporaines, où les voies sont assez larges et se poursuivent en un trottoir de part et d'autre.



De gauche à droite : rue étroite à Grandcamp, rue structurante datant de la Reconstruction à la Hays-du-Puits et lotissement pavillonnaire contemporain à Saint-Jean-de-Daye

L'IMPLANTATION DU BATI

Le Parc est marqué par une très grande dispersion de l'habitat. Ainsi, au sein d'une commune moyenne telle que Prétot-Sainte-Suzanne, entièrement située sur le Haut-Pays, la population s'élève à 400 habitants et se répartit en une trentaine de hameaux.



Extrait de photo aérienne de la commune de Prétot-Ste-Suzanne (limite communale en violet). L'habitat est réparti dans de nombreux hameaux, entourés en jaune, qui accompagnent le bourg.

De la même façon, toutes les communes du Parc comprennent un grand nombre de hameaux (de 10 à 40). Ces lieux-dits sont répartis généralement sur la globalité du territoire communal. On peut tout de même mettre en évidence des localisations plus régulièrement observées :

- Situation en bord de marais

Sur certaines communes, comme celle d'Apperville ou de Gorges, de nombreux hameaux prennent place en bord de marais. Ces hameaux, et parfois même les bourgs, créent un lien fort au marais notamment en matière de fonctionnement visuel. Leur situation en bord de coteau est particulièrement visible depuis le Bas-Pays.



Extrait de photo aérienne de la commune de Gorges (limite communale en violet). Les hameaux, entourés en jaune, prennent essentiellement place au bord du marais. Cette répartition permettait, par le passé, de préserver les terres cultivables toute l'année, sur le Haut-Pays.

- Urbanisation dispersée le long des routes

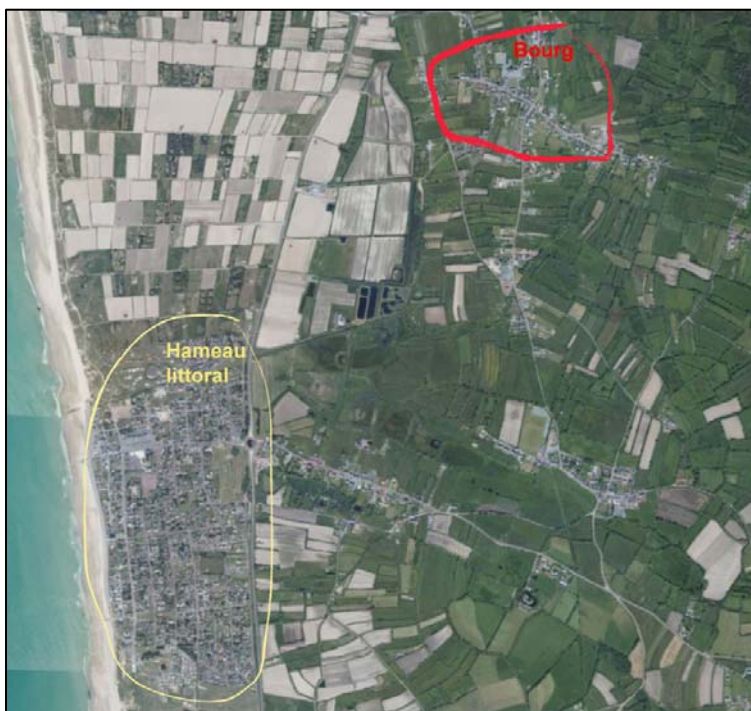
Certaines communes, telles que Saint-Jores ou Ecrammeville présentent des hameaux qui tendent à se diffuser le long des voies existantes. Ce type d'urbanisation donne une impression de densité, qui n'est pas réelle, et laisse de nombreuses dents creuses au sein des lieux-dits.



Extrait de photo aérienne de la commune de Saint-Jores (limite communale en violet). L'urbanisation suit principalement les deux grandes routes départementales qui traversent la commune.

- Urbanisation littorale

Les communes littorales, en particulier sur la façade Ouest, présente une structuration assez caractéristique, née au XX^{ème} siècle. Elles sont constituées d'un bourg localisé au cœur du territoire et de lotissements littoraux dont le toponyme correspond au nom de la commune suivi du suffixe « plage ». Ces néo-hameaux sont souvent plus importants en termes de population que le bourg et ne sont constitués que de pavillons organisés sous formes de damiers.



Extrait de photo aérienne de la commune de Pirou. La commune est divisée en deux : un centre-bourg ancien organisé autour de l'église à l'intérieur des terres et un vaste hameau littoral constitué de pavillons.

L'ARCHITECTURE ET LES MATERIAUX

Le Parc présente des bâtiments aux formes et couleurs spécifiques qui reflètent notamment différentes époques de construction. Ainsi, bâti traditionnel, bâti datant de la Reconstruction (entre 1945 et 1960) et bâti contemporain se côtoient et se distinguent facilement les uns des autres.

Le bâti traditionnel

Traditionnellement, le bâti était construit avec les matériaux locaux et reflète, par conséquent la diversité géologique d'un territoire. Deux types de matériaux étaient principalement employés dans le Parc : la pierre et la terre.

Les constructions en pierre s'observent sur tout le territoire. Plusieurs secteurs se distinguent tout de même, directement liés à la nature de leur sous-sol. A l'Est du Parc, dans le Plain, le Bessin et autour de la baie des Veys, le calcaire domine largement. Plus à l'Ouest ou au Sud, grès, schiste et granite sont également employés. Les couleurs varient ainsi d'un secteur à l'autre, depuis des teintes très claires pour les bâtiments en calcaire à du gris ou du brun orangé pour les autres.

Les enduits que l'on retrouve assez régulièrement ne permettent pas toujours de distinguer la nature de la pierre utilisée lors de la construction. Sur une large partie centrale et Ouest, ces enduits sont à base de ciment et ne valorise pas le bâti traditionnel. En revanche, dans le Bessin ce sont des enduits à base de chaux qui ont été employés, ce qui donne une image plus qualitative.

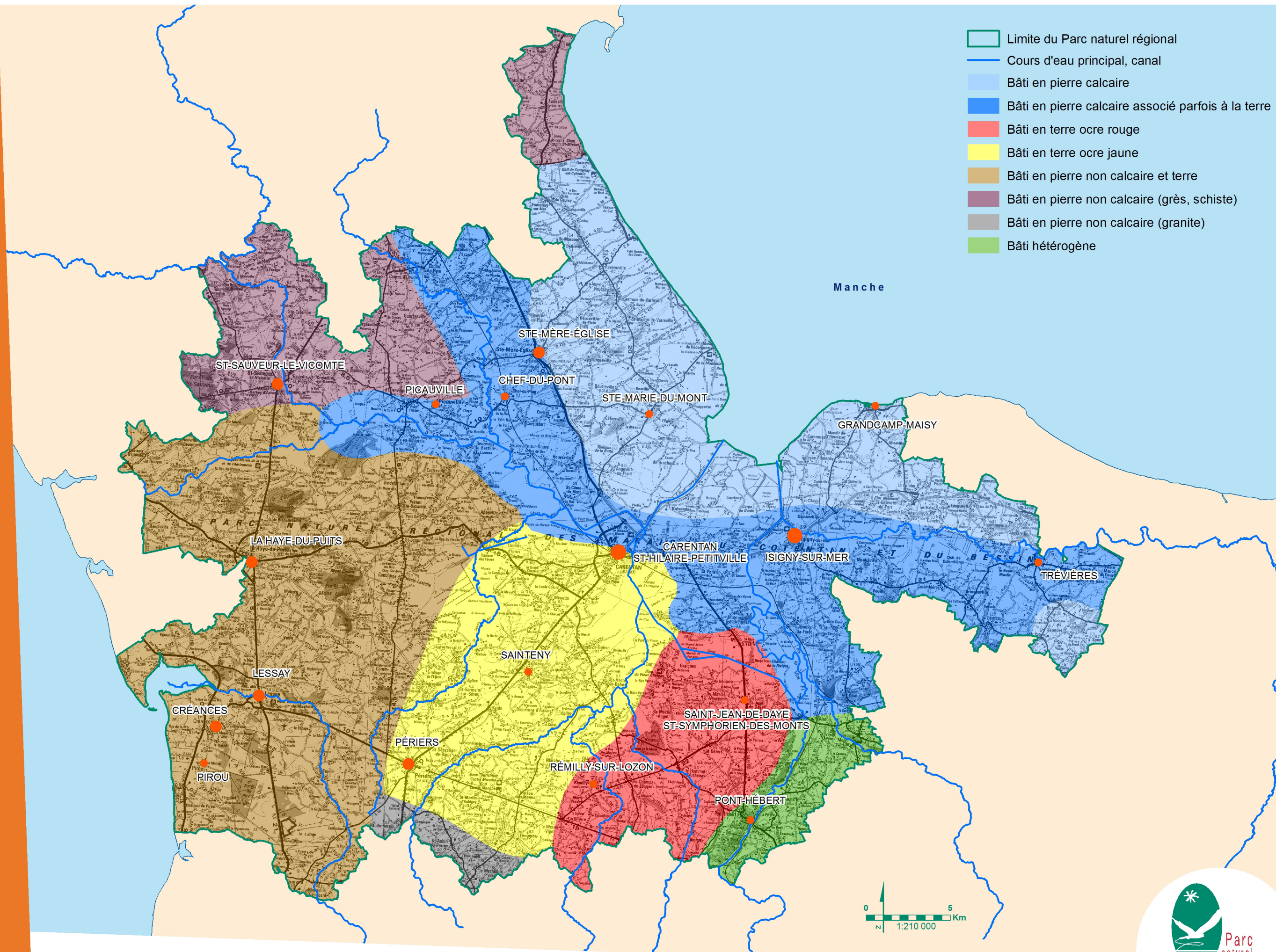


Exemples de bâtisses traditionnelles en pierre (pierre calcaire à gauche et non calcaire au centre et à droite)

Les habitations, que ce soit en plein bourg ou dans un hameau, sont généralement sur deux niveaux, surélevés de combles. Il s'agit alors de bâtiments imposants, largement ponctués d'ouvertures sur la façade Sud. Ces ouvertures sont plus hautes que larges et encadrées de pierre de taille ou de linteaux en bois. Les façades exposées au Nord ou donnant sur la rue sont très fermées.

Les toitures sont le plus souvent à deux pans, mais certains bâtiments ont 3 voire 4 pans. Les couvertures sont généralement en ardoise, bien que des couvertures en tuile s'observent dans les secteurs de Saint-Jean-de-Daye, Saint-Fromond/Périers et Carentan. Il s'agit des secteurs d'influence des briqueteries. Les souches de cheminée, toujours de grande taille et de facture soignée, sont implantées dans le prolongement des pignons et des murs de refends, dans l'axe du faîtage.

Architecture et matériau



- Limite du Parc naturel régional
- Cours d'eau principal, canal
- Bâti en pierre calcaire
- Bâti en pierre calcaire associé parfois à la terre
- Bâti en terre ocre rouge
- Bâti en terre ocre jaune
- Bâti en pierre non calcaire et terre
- Bâti en pierre non calcaire (grès, schiste)
- Bâti en pierre non calcaire (granite)
- Bâti hétérogène



Second matériau utilisé, les constructions en terre crue, mise en œuvre selon la technique de la bauge également appelée masse, se retrouvent essentiellement au centre et au Sud du territoire, autour des marais. Les couleurs de ces bâtiments varient en fonction des secteurs : plutôt rouge dans le Sud-Est, orangé dans le Sud-Ouest, ocre plus au Nord, etc. Les soubassements sont généralement en pierre, donc de couleur claire lorsqu'il s'agit de calcaire, ou en bois. Les fermes comprennent des bâtiments aux volumes importants, d'aspect massif.

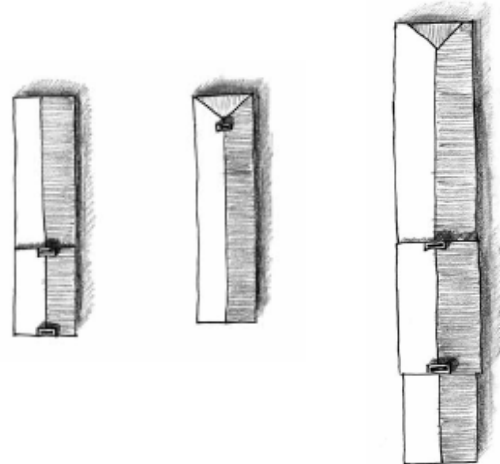


En fonction des secteurs les nuances d'ocre de la terre varient, comme sur ces photos. De gauche à droite : longère à Muneville-le-Bingard, à Prétot-Ste-Suzanne et à Amigny

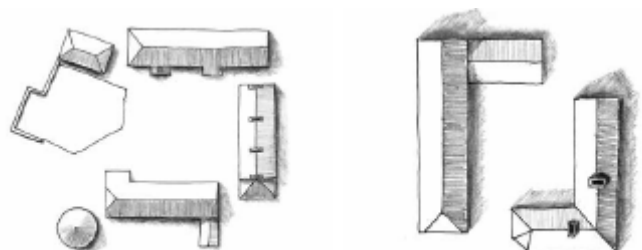
A l'intérieur de ces longères, plusieurs usages se côtoyaient (lieu de vie, grenier, cellier, etc.). Les bâtiments présentent moins d'ouvertures que dans les habitations en pierre mais de la même façon, toutes sont orientées vers le Sud. Traditionnellement, les toitures étaient couvertes de chaume, mais il a été remplacé par de l'ardoise ou des tuiles, voire de la tôle. Plus encore que sur les bâtisses en pierre, de nombreux bâtiments en terre sont enduits, de ciment ou de parement en pierre, ce qui ne met pas en valeur la couleur chaude de ce matériau patrimonial.

Quelle que soit la nature du matériau employé, plusieurs implantations de bâtiments s'observent dans le Parc :

- l'implantation linéaire, avec plusieurs bâtiments alignés ou parallèles. C'est ce que l'on retrouve plutôt au Sud ainsi qu'à l'Ouest de Carentan. Ces grands bâtiments étaient utilisés pour le stockage du foin ;



- l'implantation en U voire en cour complètement fermée. On retrouve de nombreuses cours fermées dans le Plain ainsi que dans le Bessin, ce qui illustre la prospérité économique de ces régions où les terres étaient favorables au labour.



Les caractéristiques architecturales de ces bâtiments en terre sont les suivantes (texte issu de l'Opération de Revitalisation Rurale du Plain Cotentin) :

- Les murs : exploitant au mieux les ressources locales, le mur en bauge constitué d'une succession de levées de terre repose sur un soubassement, généralement d'une soixantaine de centimètres de hauteur, réalisé en maçonnerie traditionnelle de moellons. Les angles de bâtiment le sont souvent aussi, qu'il s'agisse d'une disposition d'origine ou d'un renfort ultérieur. La bauge localement appelée « mâtse » est un mélange de terre argileuse, d'eau et de fibres végétales voire animales mis en œuvre sans coffrage. Montée à la fourche, la levée était ensuite compactée au bâton, taillée au paroir, bêche plate et tranchante, avant d'être lissée ou recompressée. Ensuite, il fallait trois à quatre semaines avant de pouvoir mettre en place la levée suivante pour laquelle un nouveau mélange d'eau, de terre et de fibres était réalisé.



- Les percements : fenêtres et portes sont très peu nombreuses dans les murs en masse. Ce sont de simples trous réservés dans le mur avec un encadrement en bois. Il arrive cependant que sur les bâtiments agricoles, les jambages, voire les linteaux soient absents.
- Les toitures : le chaume, jadis omniprésent, a presque totalement disparu. Il a été remplacé par l'ardoise, la tuile mécanique, ou la tôle, qui nécessitent une pente de toiture moins forte. De ce fait, de nombreuses toitures ont vu leur pente modifiée pour accroître la capacité de stockage du comble.

Elle s'apprécie tout d'abord pour son **intégration cohérente dans le paysage**, la terre étant localement prélevée, mais aussi par ses **qualités thermiques**.

Le bâti de la Reconstruction

Après guerre, de nombreux bâtiments traditionnels ont été reconstruits, en particulier autour des marais de la Vire et de la Taute ainsi que sur littoral Est.

Les couleurs de ces bâtiments sont variées et dépendent des matériaux employés : béton enduit de teinte grise ou beige, ciment, pierres de carrière (grès et calcaire), etc.



Les ensembles datant de la Reconstruction ont de nombreuses caractéristiques communes (à gauche, centre-ville de la Haye-du-Puits ; au centre, Pont-Hébert). L'homogénéité de ces fronts bâtis évolue toutefois avec, par exemple, la mise en couleur des façades (à droite, photo de Pont l'Abbé-Picauville)

Ces bâtiments sont essentiellement des habitations individuelles, mais on trouve également des exploitations ou des bâtiments publics. Les habitations sont généralement implantées au bord des routes et ont été construites de manière groupées avec, dans les centre-bourgs, des habitations généralement mitoyennes. De ce fait, le bâti de la Reconstruction prend souvent la forme d'ensembles continus et homogènes. Ce caractère est en train d'évoluer avec les propriétaires actuelles qui rénovent leurs habitations de manière individuelle. En périphérie des villes, les habitations sont également implantées au bord des routes mais de manière beaucoup moins dense. On les retrouve associées à des bâtiments plus anciens ayant résisté aux guerres ainsi qu'à de nombreux lotissements pavillonnaires.

Plusieurs particularités architecturales permettent de les distinguer. Ces bâtiments ont gardé les **deux niveaux surélevés de combles** que l'on trouvait dans le bâti traditionnel, mais leur organisation est souvent basée sur **un plan carré**. De ce fait, elles présentent des toitures à quatre pans. De larges cheminées surmontent les toitures en ardoise, ainsi que des lucarnes, mais qui ne sont pas toujours alignées sur la façade contrairement au bâti ancien. Le marquage différencié des entourages des baies, souvent marquées en relief, rehausse également la modénature³ de la façade, lui apportant des ombres par le relief. Cet entourage prend le relais des entourages en brique des constructions plus anciennes, et est quelquefois repris par de simples entourages de couleurs différenciés.

Les exploitations agricoles datant de cette époque se démarquent des corps de ferme traditionnels par la dissociation entre l'habitation et les bâtiments d'activités, qui forment généralement un « L » à côté du logis. De telles exploitations s'observent essentiellement au Sud d'une ligne entre La Haye-du-Puits et Isigny-sur-Mer.

Les églises datant de cette époque se repèrent facilement, notamment grâce à leur clocher carré, parfois indépendant de la nef, ou à leurs « murs lumière ».

Plusieurs styles émergent dans l'architecture de la Reconstruction, différenciant des architectures dites issues du « mouvement régionaliste, du classicisme modernisé, et du modernisme ». Toutefois, ceci fait appel à une connaissance que seuls certains spécialistes possèdent.

Le bâti contemporain

Les pavillons construits depuis les années 60 s'observent sur tout le territoire, mais on les retrouve de manière plus fréquente à proximité des grands axes routiers, sur le littoral Ouest, ou encore à proximité de Saint-Lô, dans le Sud-Est du Parc.

Ces bâtiments ne suivent pas les volumes traditionnels, il s'agit dans la majorité des cas de maison présentant un unique niveau dont les combles peuvent être aménagés. Les gabarits sont donc moins importants.

³ Modénature : proportions et disposition des éléments d'ornement de façade que constituent les moulures.

Les façades sont recouvertes d'un enduit de couleur claire, généralement du jaune pâle, à l'exception de certains secteurs où l'on peut observer des parements en pierre calcaire. Les toitures présentent deux pans et sont habillées en ardoise ou en tuiles mécaniques, ce qui crée un patchwork de teintes : noir, brun, rouge, etc.



Les constructions contemporaines sont majoritairement des pavillons, implantés au centre des parcelles. De gauche à droite : habitations collées des années 60-70 à St-Jean-de-Daye, lotissement des années 70-80 en entrée de bourg de La Cambe, groupe de pavillons récents en entrée de bourg de St-Sébastien-de-Raids

Les ouvertures sont de forme plutôt carrée avec des menuiseries en bois ou en PVC.

Aucune orientation ne semble prédominer, à l'exception des secteurs littoraux où toutes les habitations sont ouvertes vers la mer. Ces bâtiments sont rarement accolés entre eux. Ils se situent plutôt au centre de leur parcelle, de taille moyenne, totalement clôturée.

Cette architecture évoque une époque de construction mais en aucun cas une localisation géographique au contraire du bâti traditionnel qui illustre la nature géologique des lieux.

Il s'agit d'une forme de construction qui favorise l'individualité avec une implantation au centre de parcelles clôturées plutôt qu'un alignement à la rue et une double mitoyenneté. Il est, de ce fait, plus difficile de créer des espaces publics conviviaux et d'inciter l'appropriation d'espaces collectifs. Enfin, ce type d'urbanisation accroît fortement l'étalement urbain, d'autant que les transitions avec les espaces agricoles adjacents sont rarement traitées.

Le patrimoine bâti et historique

Les vestiges datant des époques précédents le Moyen-Âge sont rarement visibles au niveau paysager. On peut seulement mettre en avant le tracé des voies romaines qui peuvent être « perçu » dans la rectitude de certaines routes, telles que la RD 535 au Sud de Périers.

Le patrimoine datant des époques postérieures est lui, par contre, très riche. Il peut être décomposé en quatre catégories :

- le patrimoine religieux ;
- les châteaux, les manoirs, les fermes-manoirs ;
- le petit patrimoine ;
- les sites du débarquement.

Les églises et abbayes représentent près de la moitié des protections au titre des monuments historiques du Parc. Ces édifices présentent le plus souvent une architecture romane et le matériau employé est la pierre de taille. Les clochers, qui peuvent être vus à plusieurs kilomètres de distance dans les marais, sont de différentes sortes. Celui de Sainte-Marie-du-Mont, d'inspiration byzantine, est par exemple très reconnaissable et permet d'identifier la commune depuis la baie des Veys.

Les clochers les plus courants sont :

- les clochers en bâtière, à deux pentes plus ou moins inclinées. Il s'agit d'une forme classique de clocher pour les églises rurales ;
- les clochers à flèche, en pierre ou à charpente, de formes plus ou moins complexes ;
- les clochers datant de la Reconstruction, à plan carré.

Dans le Parc, les églises sont généralement entourées du cimetière communal, où l'on trouve classiquement un bel if.



De gauche à droite : clocher en bâtière du hameau St-Clément à Osmanville, clocher à flèche du bourg de Bricqueville et clocher de la Reconstruction du bourg de Laulne

Outre les édifices religieux, de nombreuses belles demeures, châteaux et manoirs, viennent s'ajouter à la liste des monuments historiques. Il s'agit essentiellement de bâtiments en pierre calcaire, seul un édifice en bauge fait l'objet d'une protection. Ainsi, une majorité des protections se localise dans la partie Est du territoire. Ces édifices sont essentiellement privés et difficiles à observer. De fait, ils ne marquent pas le paysage de manière importante et l'on retiendra surtout les belles demeures, pas toujours protégées, mais visuellement accessibles.

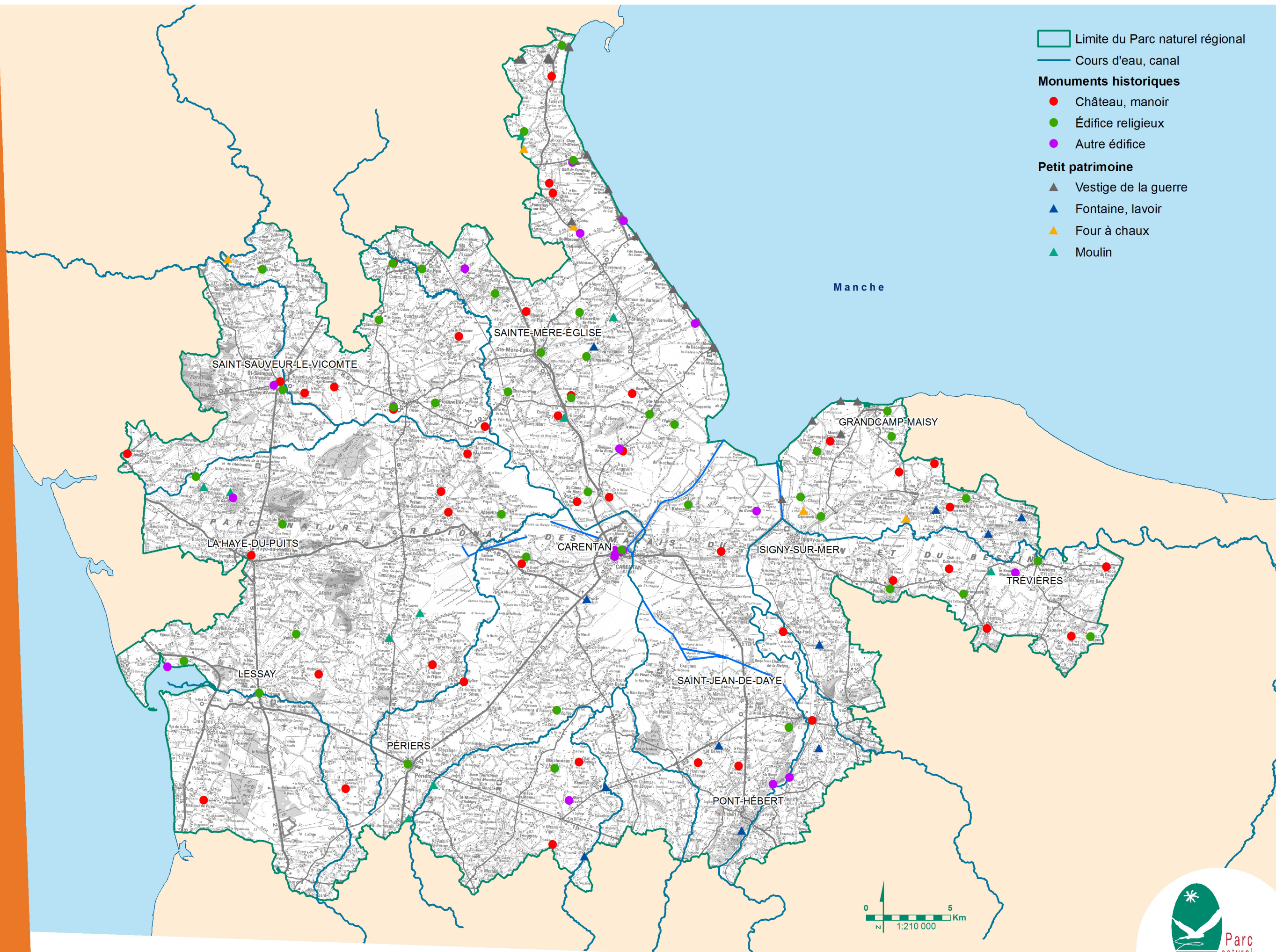


Le Vieux Château sur la commune de Coigny

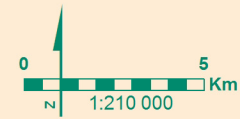


Le Château de Ste-Suzanne sur la commune de Prétot-Ste-Suzanne

Patrimoine



- Limite du Parc naturel régional
- Cours d'eau, canal
- Monuments historiques**
 - Château, manoir
 - Édifice religieux
 - Autre édifice
- Petit patrimoine**
 - ▲ Vestige de la guerre
 - ▲ Fontaine, lavoir
 - ▲ Four à chaux
 - ▲ Moulin



CORDIALE
Gérer l'évolution des paysages
Bretagne | Sud Ouest de l'Angleterre | Normandie



Le petit patrimoine se compose de fontaines, lavoirs, croix de chemin, fours à chaux, moulins à vent ou à eau. Ces petits édifices sont rarement protégés au titre des monuments historiques et ils font pourtant partie de la mémoire des traditions et des usages passés. Un grand nombre de ces éléments a déjà disparu comme le confirme la lecture de la carte de Cassini. Autour des marais de la Douve, entre Carentan et Sainte-Mère-Église, de nombreux moulins à vent prenaient place au XIX^{ème} siècle. Aujourd'hui, ils ont en grande partie disparu, seule la toponymie nous rappelle leurs emplacements : les Moulins à vent, cité du Moulin, etc.



Ci contre : extrait de la carte de Cassini avec localisation des moulins autour des marais du Merderet

Ci-dessous, de gauche à droite : croix sur la commune de Vaudrimesnil, ancien lavoir sur la commune de Neuilly-la-Forêt, ancien moulin à vent sur le mont de Doville.



Enfin, la dernière catégorie d'édifices patrimoniaux est à mettre en lien avec un épisode marquant de l'histoire moderne, la seconde guerre mondiale et plus particulièrement le débarquement du 6 juin 1944. Ces édifices ne présentent pas de qualité esthétique, mais ils constituent des éléments de mémoire. Il s'agit de blockhaus, de monuments commémoratifs, de musées, de cimetières militaires.

Ces sites se trouvent sur la partie Est du Parc, le long du littoral, mais aussi à l'intérieur des terres. Par endroits, les blockhaus apparaissent en pleine nature. Ils rappellent alors à quel point la guerre a pu s'installer sur le territoire et le modifier. D'autres ont été aménagés à des fins touristiques, ils perdent alors cette dimension, en ôtant toute surprise à la découverte.



A gauche, ancien blockhaus sur les hauteurs de Crasville ; au centre, monument Leclerc entre les dunes à St-Martin-de-Varreville ; à droite, ancien blockhaus dans la baie des Veys sur la commune de Géfosse-Fontenay

LES INFRASTRUCTURES

Deux types d'infrastructures marquent fortement les paysages du Parc. Il s'agit du réseau de transport et des lignes électriques haute tension. Ces deux réseaux sont particulièrement denses sur le territoire en raison de la position géographique du Parc. En effet, toute communication avec le Nord du Cotentin, où sont localisés Cherbourg et la centrale nucléaire de Flamanville, traverse forcément le territoire du Parc.

Le réseau routier

Trois catégories de route desservent le territoire :

- les routes nationales et les départementales principales qui relient les agglomérations du Parc à celles des secteurs voisins (Caen, Saint-Lô, Coutances, Valognes, etc.) ;
- les routes départementales secondaires qui relient les chefs lieux de canton entre eux ;
- les routes départementales et communales qui assurent la desserte locale.

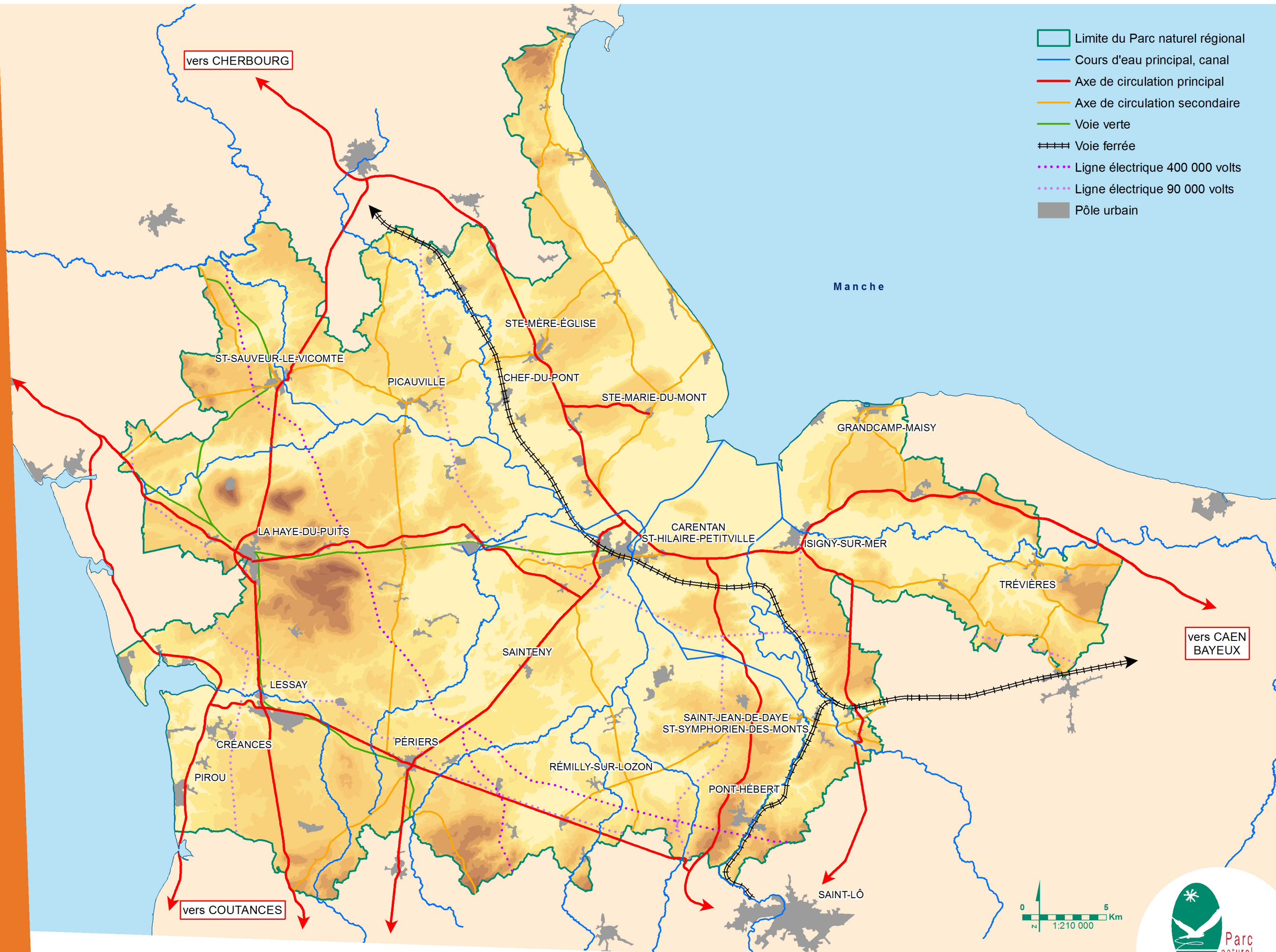
La première catégorie assure une liaison rapide à travers le Parc. Il s'agit essentiellement de routes départementales 2x1 voie, à l'exception de la RN 13 (2x2 voies) qui longe la côte Est par l'intérieur. De fait, seul ce dernier axe crée une véritable rupture dans le paysage avec de nombreux échangeurs routiers. Les routes départementales sont, elles, plutôt discrètes au sein du paysage bocager. Ces routes permettent à un grand nombre d'usagers de parcourir le territoire et de le découvrir pour ceux qui ne s'y arrêteraient pas. Il s'agit, néanmoins, de grandes lignes droites, qui traversent le territoire sur le Haut-Pays. Ces axes routiers sont le plus souvent encadrés de haies de part et d'autre, y compris lorsqu'ils longent les marais, et ne laissent en mémoire que l'image d'un bocage très fermé. Seule la RN 13 traverse les marais : l'Aure inférieure, la Vire, la Taute puis la Douve. Des fenêtres de perception des marais y ont été mises en place de manière à valoriser les contrastes entre Haut-Pays fermé et Bas-Pays ouvert.



Long tronçon en ligne droite de la RD 900.

Sa teinte rappelle le grès employé dans les constructions et réchauffe le paysage.

Infrastructures



Le réseau secondaire assure une desserte plus locale, en reliant entre eux les chefs-lieux de canton et en traversant des secteurs qui ne sont pas desservis par le réseau primaire. Ces axes routiers présentent, de la même façon que les grandes routes, de longs tronçons en ligne droite. Toutefois, les traversées de communes et les virages plus fréquents assurent des vitesses de conduite moindre. Ainsi, une découverte plus approfondie du paysage est possible. Les abords de ces routes départementales restent largement boisés et limitent les perceptions du paysage, y compris dans les marais où des alignements d'arbres ont été plantés.



RD 514, à l'Est de Grandcamp-Maisy, ouverte sur les grandes parcelles du Bessin

Enfin, le réseau des routes départementales de moindre gabarit et de routes communales est très développé sur le territoire, étant donnée la dispersion de l'habitat. Ces routes permettent une découverte plus intime du territoire. Le patrimoine bâti, les vergers, les plus petits marais sont alors perceptibles. Ces axes routiers suivent de manière plus proche les caractéristiques du paysage local en favorisant des infrastructures de petite échelle sur le Haut-Pays (faible largeur, virages nombreux, traversés des hameaux, etc.). Le Bas-Pays est rarement traversé, les routes longent le plus souvent le bord des marais pour la desserte des lieux dits.



Route communale à Remilly-sur-Lozon, complètement encadrée par des haies sur talus



Route communale à St-Sauveur-le-Vicomte

Le réseau ferré

Une voie ferrée en activité traverse le Parc, et dessert notamment la gare de Carentan. Il s'agit de la ligne reliant Cherbourg, au Nord-Ouest, à Caen et Saint-Lô, au Sud-Est et Sud-Ouest. Une bifurcation se fait au niveau de la commune de Moon-sur-Elle.

Cet itinéraire longe sur de longs tronçons les marais de la Vire et du Merderet. Ces paysages caractéristiques du Parc sont par conséquent beaucoup plus facilement découverts, et ce quelle que soit la saison.



Certains passages de la voie sont semi-enterrés ce qui isole les voyageurs (photo de gauche) tandis que d'autres sont légèrement surélevés par rapport au marais. Toutefois, l'infrastructure reste globalement discrète dans le paysage (photo de droite, en arrière-plan)

Le réseau de voies vertes

D'anciennes voies ferrées qui n'étaient plus exploitées ont été aménagées en voie verte de même que les bords de certains canaux, comme le canal de Vire et Taute.

Ce réseau voué à la découverte traverse principalement des secteurs bocagers de l'Ouest du Parc. A l'exception des traversées de bourgs et des intersections, de grandes haies encadrent de part et d'autre les anciennes voies de chemin de fer ce qui limite fortement la perception des paysages traversés et isolent le visiteur.



Voie verte à Lithaire, sur l'ancienne voie ferrée



Voie verte en bord du canal de Vire et Taute, à Montmartin-en-Graignes

Les lignes électriques

Le territoire du Parc est traversé par plusieurs lignes électriques haute-tension :

- deux lignes 400°000 volts très marquantes ;
- deux lignes 90°000 volts à l'aspect proche des lignes moyenne-tension.



Exemples de ligne 400 KV

Ces infrastructures sont parallèles et suivent globalement une orientation Nord-Ouest / Sud-Est. Dans la partie Sud du Parc, elles se ramifient, renforçant ainsi leur prégnance. Ces lignes électriques traversent alternativement le Haut-Pays et le Bas-Pays, impactant tous les secteurs à l'exception du littoral Est.

La ligne 400°000 volts est particulièrement impactante. Elle marque profondément le paysage et ce, sur de longues distances. Les lignes 90 KV sont plus ou moins marquantes en fonction du type de pylône mis en place. Les pylônes en béton, plus anciens, sont assez discrets, contrairement aux pylônes métalliques.



Exemples de ligne 90 KV

PERCEPTIONS DU PAYSAGE PAR LES HABITANTS DU PARC

Au cours de l'analyse des paysages du Parc, une journée de découverte et de partage sur les différentes entités paysagères s'est déroulée. Durant cette journée, huit délégués du Parc, tous volontaires, ont participé. La matinée était réservée à la découverte de trois itinéraires, qui traversaient des espaces de bocage, de marais et/ou de bord de mer, par petits groupes. L'après-midi, une table-ronde permettait de partager les perceptions de chacun, en présentant notamment les photos prises le matin.

Ce qui est ressorti de cette journée de découverte est, tout d'abord, que les habitants n'ont pas connaissance de l'ensemble des paysages du Parc et qu'ils ont apprécié la visite de sites éloignés de leur ville d'attache.



Exemples de photos prises durant la matinée par les participants : port de Grandcamp-Maisy et bocage à grandes mailles du Bessin

Des différentes visites dans le bocage, il a été mentionné à l'unanimité que l'une des richesses du Parc est la diversité des paysages : bocage fermé intimiste, bocage ouvert permettant de longues vues, haies arborées, haies fortement taillées, etc. Les signes d'un manque d'entretien, parfois observables, ont tendance à marquer les habitants, qu'il s'agisse de bâti en ruine ou de parcelles en friche. Ces réactions face au manque de soin du patrimoine bâti ou naturel montrent à quel point le rôle de l'homme est important en matière de paysage. Un autre point a suscité les remarques, il s'agit du manque d'intégration des édifices d'exploitations agricoles, tels que les stabulations, dans certains hameaux.

A la suite des visites dans les marais, généralement connus de tous, l'immensité, le calme, la verdure mais également les intérêts écologiques et cynégétiques ont été mis en avant. Quelques faiblesses/regrets ont été pointées, comme le léger enfrichement de limes ou la disparition des arbres têtards qui caractérisaient plus fortement les marais par le passé. Toutefois, tous se sont accordés sur le précieux intérêt des marais, en particulier en hiver, dont la découverte estivale mériterait d'être développée.

Sur le littoral, seule la façade Est a pu être visitée. On y a retenu l'importance des marais et de l'agriculture par rapport à la fine bande côtière. Concernant l'architecture et les bourgs, il a semblé difficile de relever une identité propre au littoral. On a pu identifier par exemple une évolution des constructions du bord de mer avec, par le passé, la recherche d'une protection par rapport aux vents marins alors qu'aujourd'hui, les ouvertures face à la mer sont privilégiées.

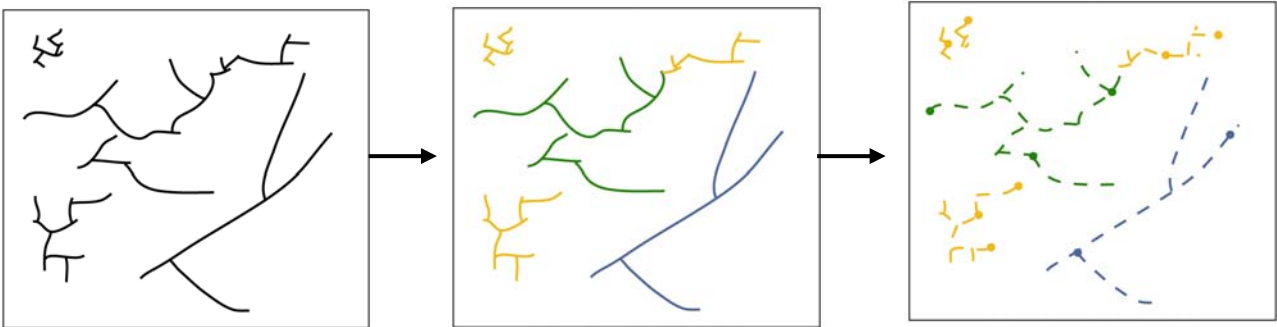
Dans les centre-bourgs, ce qui a particulièrement retenu l'attention c'est l'animation que l'on peut ressentir, ou pas, en fonction de la présence de commerces. Les habitants ont trouvé

qu'une place importante était réservée aux voitures, contrairement aux piétons qui empiètent alors sur la chaussée. L'absence de végétation dans les centre-bourgs a, de plus, souvent été notée. Concernant les nouvelles formes urbaines, les lotissements ont semblé être mieux considérés que les maisons collées qui prennent place face à la rue, comme il a pu être construit dans les années 1970.

LIENS ENTRE LE PAYSAGE ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Le PNR s'est lancé en 2009 dans la cartographie de son réseau écologique. Ce dernier correspond en « un assemblage cohérent d'éléments naturels et semi-naturels du paysage qu'il est nécessaire de protéger ou de gérer afin d'assurer un état de conservation favorable des écosystèmes, des habitats, des espèces et des paysages ».

Ce réseau écologique est constitué d'un ensemble de continums qui sont eux-mêmes formés de réservoirs de biodiversité et de corridors.



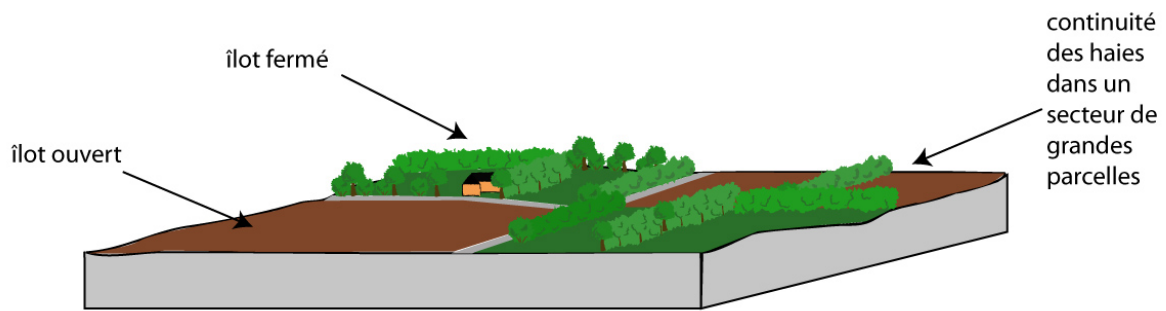
Un réseau écologique (schéma de gauche) est composé de plusieurs continums (schéma du centre) eux-mêmes constitués de réservoirs (cercles du schéma de droite) et de corridors (traits en pointillés) entrecoupés d'obstacle

Au sein du Parc, plusieurs continums prennent place :

- le continuum arboré ;
- le continuum forestier ;
- le continuum prairial ;
- le continuum paludéen ;
- le continuum aquatique.

Ces différents réseaux écologiques spécifiques font partie du paysage du Parc et se sont retrouvés tout au long de l'analyse objective. Leur continuité a un véritable sens en termes paysagers puisqu'elle garantit l'homogénéité du paysage et par conséquent son identité.

Le continuum arboré est constitué des haies, des bosquets et des bois. Une bonne continuité des haies signifie pour le paysage le maintien d'un bocage fermé, même si la surface des parcelles peut être importante. Le bocage fait véritablement partie de l'identité paysagère du Parc. Si les obstacles à ce réseau écologique spécifique augmentent c'est l'identité paysagère du PNR qui tend à diminuer. L'analyse a montré que le bocage semblait être plus dense à l'Ouest ainsi qu'au Sud du territoire. Au centre et à l'Est, la taille plus importante des parcelles peut en partie expliquer cette densité plus faible, de même que l'absence de haie entre certaines parcelles ou l'absence de haie au bord des routes. En dehors du Plain et du Bessin, qui sont des secteurs à grande maille homogène, certaines zones du Parc présentent une plus grande hétérogénéité dans leur bocage avec des îlots ouverts qui côtoient des îlots fermés.



Bloc diagramme illustrant l'effet sur le paysage de la continuité ou la discontinuité du continuum arboré

Le continuum forestier est constitué des principaux massifs boisés du territoire. On les retrouve essentiellement au niveau de deux secteurs spécifiques :

- les collines de grès autour de la Haye-du-Puits et Saint-Sauveur-le-Vicomte ;
- les anciennes landes de Lessay.

En matière de paysage, les forêts participent à l'identité de ces deux secteurs déjà caractérisés par leur relief ou leur qualité agronomique spécifiques. En dehors de ces sites, quelques massifs boisés sont présents mais ils retiennent moins l'attention du visiteur car ni le relief, ni la géologie ou la pédologie n'expliquent véritablement leur existence.

Le continuum prairial est composé des prairies non humides du territoire, ce qui concerne uniquement le Haut-Pays et les coteaux. De la même façon que les haies, les prairies jouent un rôle important dans l'image traditionnelle du bocage verdoyant. Présentes sur la totalité du territoire, les prairies sont toutefois moins fréquentes dans les secteurs traditionnels de la grande culture, le Plain et le Bessin. En dehors de ces secteurs, ce réseau apparaît plutôt continu, même s'il est régulièrement entrecoupé de micro-secteur de cultures.



Photo aérienne illustrant les discontinuités du continuum prairial (cultures, routes et hameaux)

Le continuum paludéen est constituée des marais et des prairies humides. Il s'agit du paysage emblématique du Parc. Ces marais prennent place autour des principaux cours d'eau et constituent le Bas-Pays, un espace de faible altitude particulièrement plat. Par endroits, des fragilités se font sentir, avec notamment les discontinuités créées par les routes qui les traversent.

Le continuum aquatique est composée de l'ensemble des cours d'eau, il est donc présent sur la totalité du territoire. Ce continuum comprend des fleuves côtiers, des rivières et des ruisseaux de gabarits différents. Dans le paysage, ces cours d'eau sont parfois assez discrets mais les variations de topographie qu'ils entraînent permettent toutefois de les localiser.

Les obstacles à ces continuités sont assez nombreux et prennent la forme d'éléments ponctuels ou d'infrastructures linéaires. Les zones urbaines constituent par exemple des obstacles ponctuels répartis de façon très diffuse sur le territoire. Les fermes isolées et les petits hameaux créent généralement de petites discontinuités au sein du bocage (continuum arboré et prairial) tandis que les bourgs et les hameaux importants constituent de véritables obstacles.



Photo aérienne illustrant les obstacles que sont les zones habitées

En lien avec cette dispersion de l'habitat, le réseau de voirie est très dense sur le territoire. Il s'agit en majeure partie du réseau tertiaire formé de routes peu larges et donc facilement franchissables. Toutefois, le Haut-Pays, où prennent place essentiellement les continums arboré et prairial, est traversé par de nombreux axes à fort trafic, 2x1 voie et 2x2 voies. Ces routes constituent de véritables discontinuités paysagères, d'autant plus qu'il s'agit généralement d'itinéraires en ligne droite qui ne prennent pas en compte les paysages traversés. Les marais (continuum paludéen) sont plutôt concernés par les voies ferrées qui longent la Vire, la Douve et le Merderet sur des tronçons plus ou moins longs.

Enfin, les cultures, de plus en plus présentes, constituent de nouveaux obstacles à plusieurs continums, en particulier lorsqu'elles sont associées à l'arrachage des haies. Dans le paysage, ces cultures, si elles sont trop nombreuses, affaiblissent les caractéristiques des paysages emblématiques du Parc : ouverture du bocage, perte de son image verdoyante et des troupeaux qui y sont associés, rapprochement des franges des marais, etc.